

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1540

28 juin 2013

SOMMAIRE

26 Investments S.A.	73914	DB Platinum	73910
Acelum SICAV	73913	DB Platinum II	73905
Alpazen S.A.	73905	DB Platinum III	73904
Alpha Strategy Premium, S.C.A., SICAV-SIF	73918	DB Platinum IV	73907
Ande Investissements, S.C.A.	73913	DB Platinum IV	73906
Arctic LES (Luxembourg) S.à r.l.	73914	De Beers	73906
ARHS Cube S.A.	73917	DH E Alpha S.à r.l.	73907
Arkess Sicav	73917	DH Services Luxembourg Holding S.à r.l.	73908
AT Noon S.A.	73914	Digamma International S.A.	73912
Baek-Immo Sicav	73907	Discovery Group of Funds	73912
Bagneux Investment S.à r.l.	73909	DISTRIMODE INTERNATIONAL S.A.,- société de gestion de patrimoine familial-	73912
Beyton Investments S.à r.l.	73914	Gestlux Management S.A.	73908
Biothys S.A.	73915	Global Solar Participations S.à r.l.	73911
Blue Art Promotion S.à r.l.	73917	Gravity Motorsports S.à r.l.	73911
Blue Power Group S.à r.l.	73909	Gunco Invest	73912
British Vita Group S.à r.l.	73908	Keel Capital S.A., SICAV-SIF	73904
Caisrelux	73918	Lauza S.A.	73874
Caisrelux	73918	Lehwood Holdings S.à. r.l.	73916
Camilla S.à r.l.	73919	MK CC Lux I S.à r.l.	73903
Camilla S.à r.l.	73919	Motorinvest S.A.	73910
Capcam S.A.	73909	Pah Luxembourg 3 Sàrl	73915
CapitalatWork Foyer Umbrella	73916	Partnerships 4 Growth S.A.	73915
Captiva Capital II S.à r.l.	73919	TPG Spring (Lux I) S.à r.l.	73908
Carnegie Fonder Portfolio	73919	Treveria Eight S.à r.l.	73890
Cedar Logistics S.à r.l.	73916	Treveria Eleven S.à r.l.	73890
Cetex Luxembourg S.A.	73909	Treveria Fourteen S.à r.l.	73890
ChinaAMC Fund	73903	Treveria Nine S.à r.l.	73890
CONEXIA S.A.	73920	Treveria Seven S.à r.l.	73890
ContourGlobal Development S.à r.l.	73920	Treveria Ten S.à r.l.	73890
ContourGlobal Power Holdings S.A.	73920	Treveria Twelve S.à r.l.	73890
ContourGlobal Power Holdings S.A.	73902		
Cornerstone City Developments S.A.	73889		
Dandelion Investment S.à r.l.	73910		

Lauza S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 82.450.

PROJET DE FUSION

I - Bases de la fusion

I - Caractéristiques de la Société Absorbante et de la Société Absorbée.

A. Société FIM MHB

La société FIM MHB, Société Absorbante, a été constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée à associé unique en 1994.

Suite à l'entrée d'un deuxième associé le 18 Décembre 2001 la société a été transformée en société à responsabilité limitée.

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 399434760 depuis le 21 Décembre 1994.

Son siège social et établissement principal est fixé à NEUILLY SUR SEINE (92200), 171 bis avenue Charles de Gaulle - Bat C.

Elle a pour objet social, ainsi qu'il résulte de l'article 2 de ses statuts:

- L'acquisition, la gestion ou l'arbitrage de toutes valeurs mobilières, parts d'intérêts et droits mobiliers,
- La prise de participation ou d'intérêts dans toutes entreprises et sociétés commerciales, industrielles, financières et immobilières,
- L'acquisition, l'exploitation et la gestion de tous biens ou droits immobiliers,
- La création, l'acquisition et l'exploitation, le cas échéant par bail ou location-gérance, de tous fonds de commerce, notamment de prestation de conseils et assistance, achat et vente de tous objets et oeuvres d'art, et représentation dans les domaines de la décoration et de l'architecture d'intérieur,
- La gestion des capitaux dont elle pourrait disposer dans l'avenir,

La durée de la société expire le 21 Décembre 2044.

La Gérante de la société est Madame Marie Hélène BEINEIX.

B. Société LAUZA S.A.

La société LAUZA S.A., Société Absorbée, est une société anonyme régulièrement constituée par acte notarié en date du 11 Juin 2001 à LUXEMBOURG publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Actions numéro 1174 du 15 décembre 2001 immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 82.450.

Son siège social et établissement principal est fixé à Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, L-1746. Elle a pour objet, ainsi qu'il résulte de l'article 4 de ses statuts:

La souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers et la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La société peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

La société est établie pour une durée illimitée.

Le capital s'élève actuellement à 50000 €. Il est divisé en 10.000 actions de 5 €.

La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs actuels sont:

- M. Joseph WINANDY, 92, rue de l'Horizon, L-5960 ITZIG, Administrateur A
- M. Koen LOZIE, 61, Grand-Rue, L-8510 REDANGE-SUR-ATTERT, Administrateur B
- Mme Marie-Hélène BEINEIX, La Tournerie, 72600 LOUZES, Administrateur B

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président. Le Président actuel est Madame Marie-Hélène BEINEIX.

La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération. Le commissaire actuel est Monsieur Pierre SCHILL, 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

Aucune des sociétés n'a émis de parts / actions bénéficiaires ou privilégiées.

II - Motifs et Buts de la fusion. Les motifs et buts qui ont incité les représentants de chacune des deux sociétés à envisager la fusion peuvent s'analyser comme suit:

Ainsi qu'il résulte de l'exposé qui précède, les sociétés LAUZA S.A. et FIM MHB ont des relations juridiques extrêmement étroites.

La société LAUZA S.A. détient 25 % du capital social de la société FIM MHB.

Madame BEINEIX est la Présidente de la société LAUZA S.A. et la gérante de la société FIM MHB. La société LAUZA, mis à part la détention de sa participation dans la société FIM, n'a plus d'activité depuis la cession de l'immeuble dont elle était propriétaire le 3 octobre 2012.

Le maintien de ces deux structures ne se justifie plus réellement et il est apparu souhaitable à Madame BEINEIX, dirigeante des deux sociétés, de les fusionner en faisant absorber la société LAUZA S.A. par la Société FIM MHB.

La présente fusion constitue donc une opération de restructuration destinée à permettre une simplification des structures actuelles. Elle se traduira également par un allègement significatif des coûts de structure.

III - Arrêté des comptes des Sociétés intéressées. La société LAUZA S.A. clôture son exercice social à la date du 31 Décembre.

La société FIM MHB clôture son exercice social à la date du 31 Décembre.

Les comptes clos le 31 Décembre 2012 ont été approuvés par délibération de l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société LAUZA S.A., le 30 mai 2013, et par délibération de l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société FIM MHB, le 3 mai 2013.

Les comptes de la société FIM MHB et de la société LAUZA S.A. utilisés pour établir les conditions de l'opération, sont ceux arrêtés à la date du 31 Décembre 2012, date de clôture du dernier exercice social de chacune des sociétés intéressées.

IV - Distribution de dividendes. Les sociétés FIM MHB et LAUZA S.A. n'ont pas procédé à des distributions de dividendes relatives aux comptes clos le 31 Décembre 2012.

V - Augmentation de capital de la Société Absorbante et Parité d'échange. A l'effet de réaliser la fusion objet des présentes, la société FIM MHB procédera à une augmentation de capital par voie de création de parts sociales nouvelles, lesquelles seront attribuées à l'actionnaire unique de la Société Absorbée. La Société FIM MHB réduira en outre son capital en vue d'annuler les parts émises par elle-même qu'elle recevra à l'occasion des apports effectués par la Société Absorbée.

Les éléments d'actif et de passif sont apportés à leur valeur réelle.

Une déclaration annexée aux présentes expose les valeurs retenues et le calcul du rapport d'échange.

La parité d'échange ressort à 2 parts sociales nouvelles de la société FIM MHB pour 1 action de la société LAUZA S.A., apportées à titre de fusion.

Et, cela exposé, il est passé aux conventions ci-après relatives aux apports faits à titre de fusion par la société LAUZA S.A. à la société FIM MHB.

Plan général

Les conventions seront divisées en huit parties, savoir:

- la première, relative à l'apport-fusion effectué par la société LAUZA S.A. à la société FIM MHB;
- la deuxième, relative à la propriété et à l'entrée en jouissance;
- la troisième, relative aux charges et conditions de l'apport-fusion;
- la quatrième, relative à la rémunération de cet apport-fusion;
- la cinquième, relative aux déclarations par le représentant de la Société Absorbée;
- la sixième, relative à la dissolution de la Société Absorbée, aux conditions suspensives;
- la septième, relative au régime fiscal;
- la huitième, relative aux dispositions diverses.

Première partie

Apport-fusion par la société LAUZA S.A. A LA société FIM MHB

Madame BEINEIX, agissant au nom et pour le compte de la société LAUZA S.A., en vue de la fusion à intervenir entre cette société et la société FIM MHB, au moyen de l'absorption de la première par la seconde, fait apport, sous les garanties ordinaires et de droit et sous les conditions suspensives ci-après stipulées, à la société FIM MHB, ce qui est accepté au nom et pour le compte de cette dernière par Madame BEINEIX, ès-qualités, sous les mêmes conditions suspensives, de la toute propriété de l'ensemble des biens, droits et obligations, sans exception ni réserve, de la société LAUZA S.A., avec les résultats actif et passif des opérations faites depuis le 1^{er} janvier 2013 jusqu'à la date de la réalisation définitive de la fusion.

Modalités de transcription des apports:

Du point de vue luxembourgeois la Loi sur l'Impôt sur le Revenu en son article 170 alinéa 1^{er} dispose que si les actifs et passifs d'une société pleinement taxable au Luxembourg sont transmis à une autre société, le profit net généré sera alors soumis à imposition (le droit fiscal luxembourgeois assimile la fusion à une liquidation). Ce profit est le résultat de la différence entre la valeur de marché et la valeur comptable des actifs de la Société Absorbée, dès lors la fusion doit être opérée à la valeur réelle.

Du point de vue de la législation française, les apports transfrontaliers étant visés par le règlement CRC N°2004-01 lorsque la société bénéficiaire des apports est française, les apports doivent en principe suivre les règles de valorisation prescrites par ledit règlement. Toutefois lorsque la société apporteuse étrangère est elle-même soumise à une réglementation lui imposant une méthode de valorisation des apports, cette méthode peut en pratique être retenue.

Compte tenu de la disposition luxembourgeoise précitée, la modalité de transcription des apports se fera à la valeur réelle.

Désignation de l'actif social

L'actif apporté comprenait, à la date du 31 Décembre 2012, sans que cette désignation puisse être considérée comme limitative, les biens et droits ci-après désignés et évalués à leur valeur réelle:

I - Actif immobilisé.

Immobilisations incorporelles	Valeur d'apport au EXO CLOS
Concessions, brevets, logiciels, droits et valeurs similaires	/
Fonds commercial dont droit au bail	/
Autres immobilisations incorporelles Mali technique	/
Total des immobilisations corporelles: néant.	
	Valeur d'apport
Terrains	/
Constructions	/
Installations techniques, Matériel et Outillage	/
Autres immobilisations corporelles	/
Total des immobilisations corporelles : néant.	
Immobilisations financières	Valeur d'apport
Participations	1.090.391 €
Créances rattachées à des participations	/
Autres titres immobilisés	/
Prêts	/
Autres immobilisations financières	/
Total des immobilisations financières: 1.090.391 €.	

B - ACTIF NON IMMOBILISE

	Valeur d'apport
Stocks	/
Avances et acomptes versés sur commandes	/
Créances clients	4.150,00€
Autres créances	1.668,50€
Valeurs mobilières de placement	/
Disponibilités	267.410,33€
Charges constatées d'avance	/
Total de l'actif non immobilisé: 273.228,83€.	

TOTAL DES ELEMENTS D'ACTIF APPORTES: 1.363.619,83 €

D'une manière générale, l'apport à titre de fusion par la société LAUZA S.A. à la société FIM MHB comprend l'ensemble des biens et droits ci-dessus désignés, ceux qui en sont la représentation à ce jour, comme aussi au jour de la réalisation définitive de l'apport-fusion, sans aucune exception ni réserve.

II - Prise en charge du passif

La Société Absorbante prendra en charge et acquittera au lieu et place de la Société Absorbée la totalité du passif de cette dernière dont le montant au 31 Décembre 2012 est ci-après indiqué.

Il est précisé, en tant que de besoin, que la stipulation ci-dessus ne constitue pas une reconnaissance de dette au profit de prétendus créanciers, lesquels sont au contraire tenus d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Le passif de la Société Absorbée, au 31 Décembre 2012 ressort à:

- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit: Néant;
- Emprunts et dettes financières: Néant;

- Avances et acomptes reçus sur commandes en cours: Néant;
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés: 26.268,25 €;
- Dettes fiscales et sociales: Néant
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés: Néant;
- Autres dettes: 44.576,26 €;
- Comptes de régularisation du passif: Néant.

TOTAL DU PASSIF DE LA SOCIETE ABSORBEE AU 31 DECEMBRE 2012: 70.844,51€

La représentante de la Société Absorbée certifie:

- que le chiffre total ci-dessus mentionné du passif de la Société au 31 Décembre 2012 et le détail de ce passif, sont exacts et sincères;
- qu'il n'existait, dans la Société Absorbée, à la date susvisée du 31 Décembre 2012, aucun passif non comptabilisé ou engagement hors bilan,
- plus spécialement que la Société Absorbée est en règle à l'égard de ses obligations fiscales et envers les organismes de sécurité sociale, d'allocations familiales, de prévoyance et de retraites,
- et que toutes les déclarations requises par les lois et règlements en vigueur ont été faites régulièrement en temps utile.

III - Actif net apporté

- Les éléments d'actifs sont évalués au 31 Décembre 2012 à: 1.363.619,83€
- Le passif pris en charge à la même date s'élève à: 70.844,51€ Soit un actif net apporté de 1.292.775,32 €.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Néant

LOCAUX OCCUPES

La société LAUZA ayant une activité de Holding, aucun établissement à Luxembourg ne sera maintenu.

Deuxième partie Propriété - Jouissance

La société FIM MHB sera propriétaire et prendra possession des biens et droits mobiliers qui lui sont apportés au titre de la fusion à compter du jour de la réalisation définitive de cette dernière. La réalisation définitive, étant en présence d'une fusion transfrontalière aura lieu à la validation du contrôle de légalité (article L 236-31 C.com) (ci-après la «Date d'effet»).

Jusqu'audit jour, la société LAUZA S.A. continuera de gérer avec les mêmes principes, règles et conditions que par le passé, l'ensemble de ses actifs sociaux.

Elle ne prendra aucun engagement important sans l'accord préalable de la société FIM MHB.

De convention expresse, il est stipulé que toutes les opérations faites depuis le 1^{er} janvier 2013 par la société LAUZA S.A. seront considérées comme l'ayant été, tant activement que passivement, pour le compte et aux profits et risques de la Société Absorbante.

Tous accroissements, tous droits et investissements nouveaux, tous risques et tous profits quelconques, et tous frais généraux, toutes charges et dépenses quelconques afférents aux biens apportés incomberont à la société FIM MHB, ladite société acceptant dès maintenant de prendre, au jour où la remise des biens lui en sera faite, les actifs et passifs qui existeront alors comme tenant lieu de ceux existant au 1^{er} Janvier 2013.

A cet égard, la représentante de la société LAUZA S.A. déclare qu'il n'a pas été fait depuis le 31 Décembre 2012, et elle s'engage à ne faire entre la date de la signature des présentes et celle de la réalisation définitive des apports, aucune opération autre que les opérations de gestion courante.

En particulier, la représentante de la Société Absorbée déclare qu'il n'a été pris, depuis la date du 31 Décembre 2012, et qu'il ne sera pris jusqu'à la réalisation définitive de la fusion objet des présentes, aucune disposition de nature à entraîner une réalisation d'actif et qu'il n'a été procédé depuis ladite date du 31 Décembre 2012, et qu'il ne sera procédé jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, à aucune création de passif en dehors du passif courant.

Troisième partie Charges et Conditions

EN CE QUI CONCERNE LA SOCIETE ABSORBANTE

Les présents apports sont faits sous les charges et conditions d'usage et de droit en pareille matière, et notamment sous celles suivantes, que le représentant de la Société Absorbante oblige celle-ci à accomplir et exécuter, savoir:

1) La Société Absorbante prendra les biens et droits à elle apporté, avec tous ses éléments corporels et incorporels en dépendant, en ce compris notamment les objets mobiliers et le matériel, dans l'état où le tout se trouvera lors de la prise de possession sans pouvoir élever aucune réclamation pour quelque cause que ce soit.

2) Elle exécutera tous traités, marchés et conventions intervenus avec tous tiers, relativement à l'exploitation des biens et droits qui lui sont apportés, et tous abonnements quelconques. Elle exécutera, notamment, comme la Société Absorbée aurait été tenue de le faire elle-même, toutes les clauses et conditions jusqu'alors mises à la charge de la société LAUZA S.A.

3) La Société Absorbante sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, hypothèques, privilèges et inscriptions qui peuvent être attachés aux créances de la Société Absorbée.

4) La Société Absorbante supportera et acquittera, à compter du jour de son entrée en jouissance, tous les impôts, contributions, taxes, primes et cotisations d'assurance, redevances d'abonnement, ainsi que toutes autres charges de toute nature, ordinaires ou extraordinaires, qui sont ou seront inhérents à l'exploitation des biens et droits objet de l'apport-fusion.

5) La Société Absorbante se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens et droits apportés, et elle fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

6) La Société Absorbante aura seule droit aux dividendes et autres revenus échus sur les valeurs mobilières et droits sociaux à elle apportés et fera son affaire personnelle, après la Date d'effet, de la mutation à son nom de ces valeurs mobilières et droits sociaux.

7) La Société Absorbante sera tenue à l'acquit de la totalité du passif de la Société Absorbée, dans les termes et conditions où il est et deviendra exigible, au paiement de tous intérêts et à l'exécution de toutes les conditions d'actes ou titres de créance pouvant exister, sauf à obtenir, de tous créanciers, tous accords modificatifs de ces termes et conditions.

8) La Société Absorbée n'ayant pas de salarié, la fusion n'aura pas d'effet sur l'emploi.

EN CE QUI CONCERNE LA SOCIÉTÉ ABSORBÉE

1) Les apports à titre de fusion sont faits sous les garanties, charges et conditions ordinaires et de droit, et, en outre, sous celles qui figurent dans le présent acte.

2) La représentante de la société absorbée s'oblige, ès-qualité, à fournir à la Société Absorbante tous renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.

Elle s'oblige, notamment, et oblige la société qu'il représente, à faire établir, à première réquisition de la société FIM MHB, tous actes complémentifs, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et à fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

3) La représentante de la Société Absorbée, ès-qualité, oblige celle-ci à remettre et à livrer à la Société Absorbante aussitôt après la réalisation définitive de la fusion, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

4) Au cas où la transmission de certains contrats ou de certains biens serait subordonnée à l'accord ou l'agrément d'un cocontractant ou d'un tiers quelconque, le représentant de la Société Absorbée oblige cette dernière à solliciter, en temps utile, les accords ou décisions d'agrément nécessaires et en justifiera à la société FIM MHB au plus tard le jour de la réalisation définitive de la fusion.

Quatrième partie

Rémunération des apports effectués à la société FIM MHB par la société LAUZA S.A.

1. Evaluation des apports. L'estimation totale des biens et droits apportés par la société LAUZA S.A. s'élève à la somme de 1.363.619,83 €.

Le passif pris en charge par la société FIM MHB au titre de la fusion s'élève à la somme de 70.844,51€.

Balance faite, la valeur nette des biens et droits apportés ressort à la somme de 1.292.775,32 €.

2. Rémunération des apports. Pour rémunérer les apports effectués à la société FIM MHB, il sera procédé par cette société à la création de 20.000 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 15,24 € chacune, toutes entièrement libérées et destinées à être attribuées à l'actionnaire unique de la société LAUZA S.A. à raison de 2 de ces parts sociales pour 1 action de la société LAUZA S.A.

Toutefois, la société LAUZA S.A. est propriétaire de 16.667 parts sociales de la société FIM MHB, de sorte que si la fusion se réalisait cette dernière recevrait 16.667 de ses propres parts sociales.

Ne pouvant rester propriétaire de ses propres parts sociales si la fusion est réalisée, la société FIM MHB, absorbante, procédera immédiatement après l'augmentation de capital susvisée, à une réduction de capital d'un montant égal à la valeur nominale des 16.667 parts sociales antérieurement détenues par la société LAUZA S.A., lesquelles seront annulées.

La rémunération ci-dessus convenue correspond à la parité de fusion arrêtée de façon forfaitaire, en sorte qu'elle ne saurait être changée à moins d'un mutuel assentiment des assemblées générales extraordinaires des deux sociétés qui seront appelées à statuer sur l'opération, au motif que la consistance ou l'importance du patrimoine de l'une ou de l'autre

société, ayant servi à établir cette parité, aurait été modifiée depuis la date de référence utilisée pour établir la consistance des éléments d'actif et de passif.

Les parts sociales nouvelles à créer par la société FIM MHB seront soumises à toutes les dispositions statutaires et porteront jouissance à compter du 1^{er} Janvier 2013, quelle que soit la date de réalisation définitive de la fusion.

3. Prime de fusion - Annulation des titres de la Société Absorbante détenus par elle suite à la fusion. La différence entre la valeur nette des biens et droits apportés (soit 1.292.775,32 €) et la valeur nominale des parts sociales qui seront créées par la Société Absorbante au titre de l'augmentation du capital social susvisée (soit 304.898,00 €), différence par conséquent égale à 987877,32 € constituera une prime de fusion qui sera inscrite au passif du bilan de la société FIM MHB et sur laquelle porteront les droits de tous les associés anciens et nouveaux de la société.

La différence entre la valeur d'apport des 16.667 parts sociales antérieurement propriété de la société LAUZA S.A., absorbée (soit 1.090.391,00 €) et le montant de la réduction de capital nécessaire à l'annulation de ces 16.667 parts sociales (soit 254.086,75 €), différence par conséquent égale à 836.304,25 €, s'imputera sur la prime de fusion dont le montant sera ramené à 151.573,07 €.

4. Fixation de la valeur nominale - Augmentation du capital social de la société FIM MHB. Le montant du capital social suite à la fusion (1.067.158 €) sera augmenté de 52.857,75 € par incorporation de la prime de fusion à due concurrence.

Le nominal augmentera de 15,2449001 € à 16 €. Le capital demeurera composé de 70.001 titres. Le capital social sera ainsi porté à 1.120.016 €.

5. Traitement des droits spéciaux. Les actionnaires de FIM MHB ne détiennent pas de droits particuliers. Ainsi, aucun droit spécial ne sera accordé aux actionnaires dans le cadre de la présente fusion. Aucune mesure spéciale ne leur sera proposée ou planifiée.

6. Avantages spécifiques ou Bénéfices. Aucun avantage spécial ou bénéfice ne sera accordé aux auditeurs ou aux membres des conseils d'administration, de gestion, de supervision ou de contrôle de la Société Absorbante et de la Société Absorbée. En particulier, aucun avantage spécial ou bénéfice ne sera accordé dans le cadre de la présente fusion.

Cinquième partie Déclarations

La représentante de la Société Absorbée déclare:

SUR LA SOCIETE ABSORBEE ELLE-MEME

1) Qu'elle n'est pas actuellement et n'a jamais été en état de faillite, de liquidation judiciaire, de liquidation de biens ou de règlement judiciaire, de redressement ou de liquidation judiciaires, qu'elle n'est pas actuellement l'objet de poursuites pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité.

2) Qu'elle n'a contracté avec un tiers aucune clause de non-concurrence.

3) Qu'il n'existe aucun engagement financier ou autre, de nature à modifier les valeurs retenues pour la présente fusion.

4) Qu'elle entend faire apport-fusion à la société FIM MHB de l'intégralité des biens composant son patrimoine social, sans aucun exception ni réserve, et, en conséquence, le représentant de la Société Absorbée, ès-qualité, prend l'engagement formel, au cas où se révélerait ultérieurement l'existence d'éléments omis dans la désignation ci-dessus, de constater la matérialité de leur apport par acte complémentaire, étant formellement entendu que toute erreur ou omission ne serait pas susceptible de modifier la valeur nette globale des apports en question.

SUR LES BIENS APPORTES

1) Que le patrimoine de la société n'est menacé d'aucune confiscation ou d'aucune mesure d'expropriation.

2) Que les éléments de l'actif apporté, au titre de la fusion ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur, hypothèque, nantissement, warrant, ou gage quelconque autres et que lesdits éléments sont de libre disposition entre les mains de la Société Absorbée.

3) Que les livres, pièces comptables, archives et dossiers de la société LAUZA S.A. seront remis à la société FIM MHB, dès la réalisation définitive de la fusion.

4) Que la société LAUZA S.A. n'emploie actuellement aucun salarié. En conséquence, les paragraphes 4(b) et 4(c) de l'article 261 de la LSC ne sont pas applicables en l'espèce.

5) Que la société LAUZA S.A. n'est propriétaire d'aucune marque.

6) Que la société LAUZA S.A. n'est ni demanderesse, ni défenderesse dans des instances judiciaires, civiles, commerciales ou prud'homales ou de quelque nature que ce soit.

Sixième partie Dissolution de la société absorbée

Du fait de la reprise par la société FIM MHB de la totalité de l'actif et du passif de la société LAUZA S.A., la dissolution de cette dernière ne sera suivie d'aucune opération de liquidation.

Conformément à l'article 273ter paragraphe 3 de la LSC, la radiation de la société LAUZA S.A. s'effectuera par le registre de commerce et des sociétés dès réception de la notification de la prise d'effet de la fusion par le registre du commerce et des sociétés de Nanterre.

Conditions suspensives

Les présents apports faits au titre de la fusion sont soumis aux conditions suspensives suivantes:

1) Approbation de la fusion par délibérations de l'assemblée générale extraordinaire de la société LAUZA S.A., Société Absorbée.

2) Approbation de la fusion, par voie d'absorption de la société LAUZA S.A. par délibération de l'assemblée générale extraordinaire de la société FIM MHB, Société Absorbante.

Le tout dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

La réalisation de ces conditions suspensives sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise d'une copie ou d'un extrait certifié conforme des procès-verbaux de chacune des décisions des associés de la société FIM MHB et de la société LAUZA S.A.

La constatation matérielle de la réalisation définitive de la fusion pourra avoir lieu par tous autres moyens appropriés.

Septième partie Régime fiscal et Comptable

Dispositions générales

Les représentants de la Société Absorbante et de la Société Absorbée obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits à titre de fusion.

Impôts sur les sociétés

Sur le plan comptable et fiscal, la fusion prendra effet le 1^{er} Janvier 2013, date d'ouverture des exercices de chacune des sociétés parties à la fusion. En conséquence, les résultats, bénéficiaires ou déficitaires, produits depuis cette date par l'exploitation de la société LAUZA S.A., Société Absorbée seront englobés dans le résultat imposable de la Société Absorbante.

D'un point de vue fiscal français, Madame BEINEIX en tant que représentante de la société FIM MHB, Société Absorbante, déclare placer l'ensemble des opérations, objet des présentes, sous le régime fiscal de faveur des fusions, mentionné à l'article 210 A du Code général des impôts.

En application de l'article 210 A du CGI, la société FIM MHB, Société Absorbante, prend les engagements suivants:

a) La Société Absorbante reprendra au passif de son bilan les éventuelles provisions dont l'imposition est différée chez la société LAUZA S.A., Société Absorbée;

b) La Société Absorbante se substituera à la société LAUZA S.A., société apporteuse pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière;

c) La Société Absorbante calculera les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société «LAUZA S.A.», Société Absorbée, conformément aux dispositions de l'article 210 A, 3, c du code général des impôts;

d) La Société Absorbante réintègrera dans ses bénéfices imposables à l'impôt sur les sociétés, dans les conditions fixées par l'article 210 A,3,-d du Code général des impôts, les plus-values dégagées par la fusion sur l'apport des biens amortissables sur une durée, selon le cas, de 5 ou 15 ans ou sur la durée moyenne pondérée d'amortissement des biens. En cas de cession d'un bien amortissable, la Société Absorbante soumettra à imposition immédiate la fraction de la plus-value afférente au bien cédé qui n'a pas encore été réintégrée;

Enregistrement

Le présent projet sera soumis à la formalité de l'enregistrement au droit fixe de 125 €. La fusion, intervenant entre deux personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, bénéficiera, de plein droit, des dispositions de l'article 816 du Code général des impôts, ce qui par voie de conséquence donnera lieu au paiement du droit fixe de 500 €

Obligations déclaratives

La soussignée, ès-qualité, s'engage expressément pour la Société Absorbante:

- à joindre à sa déclaration l'état de suivi des valeurs fiscales prévu à l'article 54 septies du Code Général des Impôts.
- à tenir le registre spécial des plus-values prévu par l'article 54 septies susvisé.

Taxe sur la valeur ajoutée

Du point de vue français, les représentants de la Société Absorbée et de la Société Absorbante constatent que la fusion emporte apport en société d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du CGI issu de l'article 89 de la

loi de finances rectificative pour 2005. Par conséquent les apports d'immeubles, de biens meubles incorporels, de biens mobiliers d'investissements et de marchandises sont dispensés de TVA. Conformément aux dispositions légales susvisées, la Société Absorbante continuera la personne de la Société Absorbée notamment à raison des régularisations de la taxe déduite par celle-ci.

Les opérations antérieures

En outre, la société FIM MHB reprendra le bénéfice et/ ou la charge de tous engagements d'ordre fiscal qui auraient pu être antérieurement souscrits par la société LAUZA S.A., à l'occasion d'opérations antérieures ayant bénéficié d'un régime fiscal de faveur en matière de droits d'enregistrement et/ou d'impôt sur les sociétés, ou encore de taxe sur le chiffre d'affaires.

Autres taxes et Impôts

S'agissant des autres taxes et impôts, la Société Absorbante sera subrogée dans tous les droits et obligations de la société dissoute et s'engage à satisfaire aux paiements et obligations déclaratives correspondantes.

Huitième partie Dispositions diverses

Formalités

1) La Société Absorbante remplira toutes formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion.

La Société Absorbante conformément à l'article R 236-16 du code de commerce devra publier, dans un journal habilité à recevoir des annonces légales du département de son siège social ainsi qu'au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales, un avis relatif au projet de fusion transfrontalière.

L'avis contiendra les indications suivantes:

1° La raison sociale ou la dénomination sociale de chaque société participante suivie, le cas échéant, de son sigle, sa forme, l'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion, du montant de son capital ainsi que, pour les sociétés participantes immatriculées en France, des mentions prévues aux 1° et 2° de l'article R. 123-237;

2° Le registre auprès duquel chaque société participante a procédé à la publicité requise par l'article L. 236-6 ou les dispositions équivalentes de sa loi nationale, ainsi que le numéro d'inscription de la société dans ce registre;

3° La raison sociale ou la dénomination sociale de la société nouvelle qui résulte de l'opération de fusion transfrontalière suivie, le cas échéant, de son sigle, de sa forme, de l'adresse de son siège, du montant de son capital ou du montant de l'augmentation du capital des sociétés existantes;

4° L'évaluation de l'actif et du passif de chaque société participante dont la transmission à la société nouvelle ou absorbante est prévue;

5° Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante; 6° Le montant prévu de la prime de fusion pour chaque société participante;

7° La date du projet commun de fusion transfrontalière ainsi que, pour les sociétés participantes immatriculées en France, la date et le lieu du dépôt au registre du commerce et des sociétés prévu au deuxième alinéa de l'article L. 236-6;

8° L'indication, pour chaque société participante, des modalités d'exercice des droits des créanciers et, le cas échéant, des associés minoritaires ainsi que l'adresse à laquelle peut être obtenue sans frais une information exhaustive sur ces modalités.

Le dépôt au greffe du projet commun de fusion transfrontalière prévu à l'article L. 236-6 et la publicité prévue au présent article seront réalisés au moins un mois avant la date de l'assemblée générale appelée à statuer sur l'opération.

2) La Société Absorbante fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires pour faire mettre à son nom les biens apportés.

3) La Société Absorbante remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

Désistement

La représentante de la Société Absorbée déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la Société Absorbante aux termes du présent acte.

En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit de la Société Absorbée pour quelque cause que ce soit.

Remise de titres

Il sera remis à la société FIM MHB, lors de la réalisation définitive de la fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la société LAUZA S.A. ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les valeurs mobilières,

la justification de la propriété des parts et autres droits sociaux et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés par la société LAUZA S.A. à la société FIM MHB.

Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donnera ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la Société Absorbante, ainsi que son représentant l'y oblige.

Élection de domicile

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, et pour toutes significations et notifications, les représentants des sociétés en cause, ès-qualité, élisent domicile aux sièges respectifs desdites sociétés.

Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour remplir toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, publications et autres.

Fait à RENNES, le 18 Juin 2013.

En 5 exemplaires,

Un pour l'enregistrement

Un pour chaque partie

Deux pour les dépôts au greffe

Pour la société LAUZA SA

Société Absorbée

Madame BEINEIX

(signature précédée de la mention «lu et approuvé»)

Pour la société FIM MHB

Société Absorbante

Madame BEINEIX

(Signature précédée de la mention «lu et approuvé»)

Annexes:

- ANNEXE I: Comptes de la société LAUZA au 31 Décembre 2012
- ANNEXE II: Assemblée annuelle de la société LAUZA d'approbation des comptes du 31 Décembre 2012
- ANNEXE III: Calcul du rapport d'échange et valorisation des sociétés intervenantes
- ANNEXE IV: Statuts de la société FIM MHB bénéficiaire post fusion

STATUTS

FINANCIERE ET IMMOBILIERE MHB

Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 120 016 euros

Siège social: NEUILLY SUR SEINE (92200)

171 bis avenue Charles de Gaulle Bâtiment C

RCS Nanterre 399 434 760

Titre I^{er} - Forme - Objet - Dénomination - Siège - Durée

1. Forme sociale. Il est formé entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement une Société à Responsabilité Limitée. Cette société est régie par les lois en vigueur et par les présents statuts.

2. Objet social. La Société a pour objet:

- l'acquisition, la gestion ou l'arbitrage de toutes valeurs mobilières/parts d'intérêts et droits mobiliers,
 - la prise de participation, ou d'intérêts dans toutes entreprises et sociétés commerciales, industrielles, financières et immobilières,
 - l'acquisition, l'exploitation et la gestion de tous biens ou droits immobiliers
 - la création, l'acquisition et l'exploitation, le cas échéant par bail ou location-gérance, de tous fonds de commerce, notamment de prestation de conseils et assistance, achat et vente de tous objets et oeuvres d'art, et représentation dans les domaines de la décoration et de l'architecture d'intérieur,
 - la gestion des capitaux dont elle pourrait disposer dans l'avenir,
- et plus généralement la réalisation de toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

3. Dénomination sociale.

3.0. - La Société a pour dénomination: FINANCIERE ET IMMOBILIERE MHB.

3.1. - Dans les actes, factures, annonces, publications, lettres et autres documents émanant de la Société, la dénomination sociale devra toujours être précédée ou suivie des mots "Société à Responsabilité Limitée" ou des initiales "S.A.R.L." et de renonciation du capital social.

4. Siège social.

4.0. - Le siège social est fixé: 171 bis, avenue Charles de GAULLE Bâtiment C
92200 NEUILLY SUR SEINE

4.1. Il pourra être transféré dans la même commune par décision de la-gérance, et, en tout autre lieu, en vertu d'une décision extraordinaire des associés.

En cas de transfert du siège décidé par la gérance, celle-ci est habilitée à modifier les statuts en conséquence.

5. Durée. La Société a été constituée pour une durée de 50 années, à compter du jour de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Titre II - Apports - Capital social augmentation et Réduction du capital social

Art. 6. Apports.

Il a été apporté à la société, lors de sa constitution, la somme de	762.245,09 Euros.
Lors de l'assemble du 18 décembre 2001, il a été procédé à	
L'augmentation de capital de	254.102,02 Euros
Lors de l'assemblée du 18 Décembre 2001, il a été procédé à	
La réduction du capital pour un montant de	- 0,11 Euros
L'apport net effectué par la société "LAUZA SA" lors de l'opération de fusion	
Décidée par l'assemblée générale extraordinaire du a été rémunéré	
Par l'attribution de 20000 parts sociales, soit	304.898,00 Euros
Et l'émission d'une prime de fusion de 987.877,32 euros	
Pour tenir compte de la participation de la société LAUZA SA,	
le capital social a été réduit de	- 254.086,75 Euros
Par assemblée du 30 Juillet 2013 augmentation du capital de	52 857,75 Euros
Par incorporation de la prime de fusion à due concurrence	
TOTAL EGAL AU MONTANT DES APPORTS	<u>1.120.016 Euros</u>

7. Capital Social. Le capital social est actuellement fixé à la somme de UN MILLION CENT VINGT MILLE SEIZE EUROS (1.120.016 Euros), divisé en 70.001 parts sociales (numérotée de 1 à 70.001) de 16 Euros nominal chacune, entièrement libérées et attribuées à Madame Marie Hélène BEINEIX

8. Modification du capital social.

8.0. - Le capital social peut être augmenté, réduit ou amorti, sur décision-extraordinaire des associés, adoptée d'après les conditions de quorum et de majorité prévues pour les modifications statutaires.

8.1. - En cas d'augmentation du capital par voie d'apports en numéraire, les associés disposent d'un droit préférentiel de souscription, auxquels ils peuvent renoncer.

Pour les libérations des souscriptions en numéraire par compensation, la gérance établira une attestation spéciale, datée du jour de la réalisation de celle-ci, tout ou partie de la ou des créances ainsi utilisées devenant immédiatement indisponible.

8.2. - La réduction du capital social à un montant inférieur au minimum prévu par la Loi ne peut être décidée que sous la condition suspensive d'une augmentation de capital destinée à amener celui-ci au moins à ce minimum légal, à moins que la Société ne se transforme en Société d'une autre forme. A défaut, tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la Société; celle-ci ne peut être prononcée si, au jour où le Tribunal statue sur le fond, la régularisation a eu lieu.

La réduction du capital social ne doit pas porter atteinte à l'égalité entre les associés.

Titre III - Associés et Parts sociales

9. Parts sociales.

9.0. - Les parts sociales ne peuvent pas être matérialisées par des titres négociables.

La Société n'est pas autorisée à émettre des valeurs mobilières.

Les droits de chaque associé vis-à-vis de la Société résultent uniquement des statuts, des actes modifiant ceux-ci et des actes portant mutation ou transmission-dés parts.

Toutes les parts sociales doivent être souscrites et libérées intégralement.

9.1. - Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part,

A cet égard, les indivisions successorales sont considérées comme un seul associé quel que soit le nombre des parts possédées par cette indivision.

Les copropriétaires indivis, héritiers ou ayants-droit d'un associé décédé, sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire unique, par eux désignés (ou par la justice à défaut d'entente).

Les parts dont l'usufruit et la nue-propiété sont démembres seront valablement représentées par l'usufruitier pour les décisions ordinaires, et par le nu-propiétaire pour les décisions extraordinaires et l'agrément de nouveaux associés, en l'absence d'accord différent.

9.2. - Chaque part sociale:

a) Donne droit:

- à une fraction égale - (proportionnelle au nombre de parts existantes)
- dans les bénéfices sociaux, l'actif social et le boni de liquidation;
- à participer à l'adoption des décisions collectives.

b) Emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions régulièrement adoptées par les associés.

Chaque associé n'est responsable du passif social, à l'égard des tiers, que dans la limite du montant de ses apports.

10. Cessions des parts à titre onéreux:

10.1. - FORME DE LA CESSION:

Toute cession de parts sociales doit être constatée par acte sous seing privé ou notarié. Si les parts cédées constituent des biens de communauté, le conjoint du cédant doit donner son consentement à la cession.

La cession est rendue opposable à la société dans les formes prévues à l'article 1690 du Code Civil ou par le dépôt d'un original de l'acte de cession au siège social contre remise par le gérant d'une attestation de ce dépôt. Elle doit faire l'objet d'un dépôt auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

10.2. - PROCEDURE D'AGREMENT:

10.20. - Cessions entre associés:

Les parts sont librement cessibles entre associés.

10.21. - Cessions concernant les conjoints, ascendants et descendants des associés:

Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'après agrément des associés statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Ordinaires.

Le conjoint d'un associé apporteur de biens communs ou acquéreur de parts sociales à partir de fonds commun est agréé en qualité d'associé par les autres associés dans les mêmes conditions de majorité s'il a notifié postérieurement à l'apport ou l'acquisition son intention de devenir personnellement associé pour la moitié des parts souscrites ou acquises.

Si cette notification a été effectuée lors de rapport ou de l'acquisition, l'agrément donné par les associés vaut pour les deux époux.

10.22. - Cessions à des tiers non associés (autres que les conjoints, ascendants ou descendants d'associés):

Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

En cas de refus ou de non-réalisation de la cession, il sera fait application des dispositions de l'Article L 223-14 du Code de Commerce, et de l'Article 1843-4 du Code Civil.

11. Transmissions des parts à titre gratuit ou par suite de dissolution de communauté.

11.1. - TRANSMISSIONS A TITRE GRATUIT:

La transmission des parts sociales à titre gratuit au profit de toutes personnes non associées - y compris les conjoints, ascendants et descendants des associés - requiert le consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales. Cet agrément ne s'appliquera pas aux parts dévolues par voie de succession à des héritiers ayant déjà la qualité d'associés lors du décès de leur auteur.

Pour permettre la consultation des associés sur cet agrément, les héritiers, ayants-droit et conjoints, doivent, dans les trois mois du décès, produire l'expédition d'un acte de notoriété ou l'extrait d'un intitulé d'inventaire.

Si l'agrément est refusé, le demandeur pourra exiger la mise en oeuvre des dispositions de l'Article L 223-14 du Code de Commerce et de l'article 1843-4 du Code Civil.

11.2. - DISSOLUTION DE COMMUNAUTÉ DU VIVANT DE L'ASSOCIÉ:

En cas de divorce, séparation de corps, séparation judiciaire de biens, abandon d'un régime matrimonial communautaire, l'attribution de parts communes à l'époux ou ex-époux non-associé, doit être soumise au consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales.,

Le partage est notifié par l'époux ou ex-époux le plus diligent, par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec accusé de réception, à la société et à chacun des associés.

12. Nantissement des parts. Le consentement de la Société à un projet de nantissement de parts sociales, soit par notification de sa décision à l'intéressé, soit tacitement par défaut de réponse dans le délai de trois mois à compter de la demande, emportera agrément du cessionnaire en cas de réalisation forcée des parts nanties, selon les dispositions de l'Article 2078, alinéa 1^{er} du Code Civil, à moins que la société ne préfère, après la réalisation forcée, racheter sans délai les parts en vue de réduire son capital.

Le projet de nantissement devra être notifié par l'associé intéressé à la société et à chacun des associés, par acte extrajudiciaire, ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

La décision relative au projet de nantissement est adoptée et notifiée, sous les conditions de délai, forme, quorum et majorité prévues pour l'agrément d'une cession de parts au profit de tiers.

13. Associé unique.

13.0. - L'associé entre les mains duquel sont réunies toutes les parts sociales, peut dissoudre la Société à tout moment par déclaration au Greffe du Tribunal de Commerce du siège social.

13.1. - Si toutes les parts sont réunies en une seule main, l'expiration de la société ou sa dissolution pour quelque cause que ce soit, entraîne la transmission universelle du patrimoine social à l'associé unique, sans qu'il y ait lieu à liquidation.

Les créanciers peuvent faire opposition à la dissolution dans le délai de trente jours à compter de la publication de celle-ci. Une décision de justice rejette l'opposition ou ordonne soit le remboursement des créances, soit la constitution de garanties, si la société en offre et si elles sont jugées suffisantes.

La transmission du patrimoine n'est réalisée et il n'y a disparition de la personne morale qu'à l'issue du délai d'opposition ou, le cas échéant, que lorsque l'opposition a été rejetée en première instance ou que lorsque le remboursement des créances a été effectué ou les garanties constituées,

Titre IV - Gestion et Contrôle

14.1. - GESTION ET ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ.

14.1.1. - La Société est administrée par un ou plusieurs gérants.

Le ou les gérants, associés ou non, doivent être des personnes physiques.

Le ou les gérants peuvent cumuler leur mandat social avec un emploi salarié dans la mesure où ce dernier correspond à des fonctions effectives et distinctes, laissant subsister un lien de subordination.

14.1.2. - Le ou les premiers gérants sont nommés par les associés fondateurs dans les statuts.

Au cours de la vie sociale, les gérants sont désignés par la collectivité des associés statuant dans les conditions prévues pour l'adoption des décisions ordinaires.

L'acceptation des fonctions de gérant peut être expresse ou tacite.

14.1.3. - Le ou les gérants seront nommés pour des périodes déterminées ou indéterminées, au choix des actes et décisions de nomination.

14.1.4. - Les gérants sont révocables à tout moment, la décision corrélative devant être adoptée par les associés statuant dans les conditions prévues pour les décisions ordinaires.

Tout associé peut demander en justice la révocation du ou des gérants, en invoquant une cause légitime.

En cas d'urgence, la demande de révocation est soumise au Président du Tribunal de Commerce du lieu du siège social, lequel statue en référé.

14.1.5. - Le ou les gérants peuvent démissionner de leur mandat, sous réserve de notifier leur décision par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à la société et à chacun des associés.

La démission prend effet lors de la décision collective des associés nominant le ou les Gérants remplaçants, laquelle doit intervenir dans les trente jours francs suivant la notification concernée. La démission notifiée la rend définitive au regard du gérant démissionnaire et de la Société.

14.2. POUVOIRS DES GÉRANTS DANS LEURS RAPPORTS AVEC LES ASSOCIÉS.

14.2.1. - Le ou les gérants sont investis des pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des actes de gestion dans l'intérêt de la Société.

En cas de pluralité de gérants, chaque gérant pourra agir séparément, sauf le droit pour les autres co-gérants de s'opposer à toute opération non encore conclue. Cette opposition doit être faite sous forme d'exploit d'huissier ou de lettre recommandée.

14.3. Pouvoirs des gérants dans leurs rapports avec les tiers. Chaque gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, sous réserve des pouvoirs légalement attribués à la collectivité des associés.

En cas d'actes n'entrant pas dans l'objet social ou frappés d'opposition par un co-gérant, la Société pourra refuser d'être engagée en prouvant la connaissance par les tiers de cet état de fait.

14.4. - DELEGATION DE POUVOIRS.

Chacun des gérants peut, sous sa responsabilité personnelle, conférer toutes délégations spéciales et temporaires pour les opérations déterminées à tout mandataire, associé ou non, de son choix; toute délégation intégrale de ses pouvoirs est interdite.

14.5. - RÉMUNÉRATION DE LA GERANCE.

Elle est fixée par voie de décisions collectives ordinaires; le gérant associé concerné peut prendre part au vote.

14.6. - CONVENTIONS INTERDITES ET REGLEMENTEES.

14.6.0. - CONVENTIONS INTERDITES.

A peine de nullité, les gérants ou associés ne peuvent pas obtenir de la société des emprunts, des découverts (en comptes-courants pu autrement), des cautions ou avals pour leurs engagements personnels envers les tiers. Cette interdiction s'applique également aux conjoints, ascendants et descendants des gérants ou associés, et aux personnes interposées.

14.6.1. - CONVENTIONS REGLEMENTEES.

La gérance (ou le(s) Commissaire(s) aux Comptes),-présente à l'Assemblée (ou comprend parmi les documents communiqués aux associés consultés par écrit),un rapport sur les conventions intervenues (directement ou par personnes, physiques ou morales, interposées) entre la Société et l'un de ses gérants ou associés, définies par l'Article L 223-19 du Code de Commerce). L'Assemblée doit ratifier ces conventions sur la base de ce rapport spécial.

Toute convention avec un gérant non associé doit être préalablement autorisée par la collectivité des associés.

Le gérant ou l'associé intéressé ne peut prendre part au vote (ses parts ne sont pas retenues pour le calcul du quorum et de la majorité). - La poursuite de conventions conclues au cours d'exercices antérieurs doit être signalée dans ce rapport spécial Les conventions non approuvées produisent néanmoins leurs effets, à charge pour les personnes concernées d'en supporter, individuellement ou solidairement, les conséquences préjudiciables à la Société.

14.7. - CONTROLE DE LA GESTION PAR UN OU PLUSIEURS COMMISSAIRES AUX COMPTES.

14.7.0. - NOMINATION DE COMMISSAIRE(S) AUX COMPTES.

La nomination d'un ou plusieurs Commissaires aux Comptes intervient dans les conditions fixées à l'Article L 223-35. La nomination est prise par voie de décision ordinaire des associés.

14.7.1. - DUREE DU MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.

La durée du mandat des Commissaires aux Comptes est de SIX exercices. Le Commissaire aux Comptes, nommé en remplacement, demeure en fonction jusqu'à l'expiration du mandat de son prédécesseur.

Titre V - Décisions collectives des associés

15. Forme des décisions collectives. Les décisions des associés sont prises en Assemblée. Elles peuvent également être prises par consultation écrite des associés ou pourront résulter du consentement de tous les associés exprimé dans un acte.

Toutefois, le rapport de gestion, l'inventaire et les comptes annuels établis par le ou les gérants sont soumis à l'approbation des associés réunis en Assemblée.

16. Époque et Nature des décisions collectives.

16.0. - Les décisions collectives des associés peuvent être prises à toute époque.

16.1. - L'Assemblée appelée à statuer sur les comptes sociaux doit obligatoirement être réunie dans le délai de six mois à compter de la clôture de chaque exercice social.

16.2. - L'Assemblée doit être réunie dans tous les autres cas prévus par les statuts et la réglementation en vigueur.

16.3. - Un ou plusieurs associés représentant au moins, soit le quart en nombre et en capital, soit la moitié en capital, peuvent toujours demander la réunion d'une Assemblée.

16.4. - Les décisions collectives des associés sont qualifiées d'ordinaires ou d'extraordinaires selon leur objet.

17. Décisions collectives prises en assemblées.

17.0. - DROIT DE CONVOCATION,

17.0.0. - La convocation des Assemblées incombe à la gérance; en cas de pluralité de gérants, chaque gérant peut prendre l'initiative de convoquer l'Assemblée sans que le ou les co-gérant puissent faire opposition.

17.0.1 - En cas de carence de la gérance, il appartient au Commissaire aux Comptes, (s'il en existe un), de procéder à cette convocation, après mise en demeure.

Tout associé peut demander au Président du Tribunal de Commerce compétent, statuant en référé, la désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'Assemblée et de fixer son ordre du jour, après vaine mise en demeure.

17.1. - MODE DE CONVOCATION.

Les convocations sont à adresser à chaque associé par lettre recommandée avec accusé de réception; la convocation effectuée verbalement est validée si tous les associés sont présents ou représentés à l'Assemblée concernée.

17.2. - DELAI DE CONVOCATION.

Les lettres de convocation doivent être envoyées quinze jours au moins avant la date de l'Assemblée.

17.3. - LIEU DE REUNION.

L'Assemblée se réunit au siège social ou en tout autre lieu fixé dans l'avis de convocation.

17.4. - IRREGULARITE DE LA CONVOCATION.

Toute assemblée irrégulièrement convoquée peut être annulée.

Toutefois, l'action en nullité n'est pas recevable lorsque tous les associés étaient présents ou représentés.

17.5.-Ordre du jour.

L'ordre du jour, fixé par l'auteur de la convocation, doit être indiqué dans les lettres de convocation. Les débats et votes ne peuvent porter que sur les questions figurant à l'ordre du jour.

17.6. - TENUE DE L'ASSEMBLEE.

L'Assemblée est présidée par la Gérance, si elle est associée (et, à défaut, par l'associé présent, titulaire du plus grand nombre de voix).

Chaque associé ou mandataire signera lors de son entrée en séance, la feuille de présence établie à cet effet.

17.7. - PARTICIPATION ET REPRESENTATION A L'ASSEMBLEE.

17.7.0. - Chaque associé a le droit de participer à l'Assemblée et dispose d'un nombre de voix égal à celui des parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire représenter, mais pour la totalité, de ses parts, par un mandataire qui doit être soit associé, soit son conjoint.

17.7.1. - La procuration d'un associé est donnée pour une seule assemblée. Elle peut être donnée pour deux assemblées tenues le même jour ou dans un délai de sept jours.

Le mandat donné pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

17.8. - ENREGISTREMENT DES DEBATS ET DES DÉCISIONS.

17.8.0. - Les décisions et délibérations de chaque assemblée sont constatées dans un procès-verbal.

17.8.1. - Les procès-verbaux sont établis et signés par les gérants ou par le Président de séance sur un registre spécial, côté et paraphé.

18. Décisions adoptées par voie de consultations écrites.

18.0. - En cas de consultations écrites, la gérance adresse par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à chacun des associés (au dernier domicile déclaré par celui-ci à la société), le texte des résolutions proposées, ainsi que les documents nécessaires à son information.

18.1. - Les associés disposent d'un délai de quinze jours francs à compter de la date de réception des projets de résolutions pour émettre leur vote par écrit.

Ce vote formulé par un "oui" ou un "non", inscrit en -dessous du texte de chacune des résolutions proposées, doit être adressé à la société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Tout associé qui n'aura pas régulièrement voté dans le délai imparti, sera considéré comme ayant voulu s'abstenir.

18.2. - Le procès-verbal de la délibération sera établi par la gérance selon les formes indiquées sous la clause 17.8. pour les procès-verbaux d'Assemblées, mais en mentionnant que la consultation a eu lieu par écrit et en annexant au procès-verbal la réponse de chaque associé.

19. Nature des décisions des associés.

19.0. - DÉCISIONS ORDINAIRES.

19.0.0. - Sont qualifiées d'ordinaires, les décisions des associés ne concernant ni l'agrément de tiers, ni des modifications statutaires, sauf exceptions légales.

Elles ont notamment pour objet de statuer sur les comptes de chaque exercice et sur l'affectation à donner aux résultats, de nommer et révoquer le ou les gérants, même statutaires, de nommer le ou les Commissaires aux Comptes, d'autoriser le ou les gérants à effectuer certaines opérations, d'approuver les conventions réglementées intervenues entre la société et l'un de ses gérants ou associés.

19.0.1. - Les décisions ordinaires ne peuvent être valablement prises que si elles sont adoptées par un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales, sur première convocation.

19.1. - DÉCISIONS EXTRAORDINAIRES.

19.1.0. - Sont qualifiées d'extraordinaires, les décisions des associés portant agrément des tiers ou modifiant les statuts, notamment augmentations, réductions du capital, modifications de l'objet, de la dénomination ou du siège social, fusion avec d'autre(s) société(s), transformation en société d'une autre forme.

19.1.1. - Les décisions extraordinaires sont adoptées par les associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

Titre VI - Exercice social - Comptes sociaux résultats et Dividendes

20. Exercice social. Chaque exercice social aura une durée de douze mois, commençant le 1^{er} Janvier pour se terminer le 31 Décembre.

21. Etablissement des comptes annuels.

21.0. - A la clôture de chaque exercice, la gérance dresse l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date, le compte de résultat récapitulatif les produits et charges et l'annexe complétant et commentant l'information donnée dans les bilan et compte de résultat.

La Gérance procède, même en cas d'absence ou d'insuffisance du bénéfice, aux amortissements et provisions nécessaires.

Le montant des engagements cautionnés, avalisés ou garantis par la Société est mentionné à la suite du bilan.

21.1. - La Gérance établit un rapport écrit sur la situation de la société et l'activité de celle-ci pendant l'exercice écoulé. Le rapport de la gérance expose les méthodes adoptées pour l'évaluation des biens de la société dans l'inventaire et le bilan; en cas de changement de celles-ci, il en est fait mention dans le rapport de la gérance.

21.2. - Les comptes sociaux doivent être tenus, enregistrés et établis conformément aux dispositions et règles comptables résultant des plans comptables, général et/ou particulier, en vigueur. Ils sont communiqués aux associés conformément aux Lois et Règlements en vigueur.

22. Approbation des comptes annuels et Affectation des résultats.

22.0. - L'Assemblée Ordinaire Annuelle statue sur l'approbation des comptes de chaque exercice social et se prononce également sur l'affectation à donner aux résultats concernés.

22.1. -. Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice.

22.2. - Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5% au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social; il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième.

22.3. - Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des dotations aux fonds de réserves obligatoires en vertu de la Loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

22.4. - Quant au surplus, s'il en existe, l'Assemblée Générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserves (dont elle règle l'affectation ou l'emploi), de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés sous forme de dividendes. La ventilation du surplus entre les différentes affectations possibles appartient à l'Assemblée Générale Ordinaire.

22.5. - Après avoir constaté l'existence de réserves dont elle a la disposition (autres que celles obligatoires en vertu de la Loi ou des statuts), l'Assemblée Générale peut décider la distribution de sommes prélevées sur ces réserves. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

22.6. - Aucune distribution de dividendes ne peut intervenir lorsque les capitaux propres sont ou[^] deviendront à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital, augmenté des réserves obligatoires et non distribuables, hors le cas de réduction de capital. Tout acompte sur dividende requiert la réunion et le respect des conditions fixées par l'Article L 232-12 du Code de Commerce."

23. Paiement des dividendes.

23.0. - Les modalités de mise en paiement des dividendes votés par l'Assemblée Générale sont fixées par elle, ou à défaut, par la gérance.

23.1. - Le paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice.

Titre VII - Modifications structurelles

24. Transformation.

24. - REGLES GENERALES.

La Société pourra se transformer en société commerciale de forme différente sans que cette opération entraîne la création d'une personne morale nouvelle.

24.1. - TRANSFORMATION EN SOCIETE ANONYME.

La transformation en Société Anonyme est décidée à la majorité requise pour la modification des Statuts.

La transformation en Société Anonyme peut être adoptée par le vote des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales. La majorité simple des parts sociales est même suffisante si les capitaux propres figurant au dernier bilan excèdent CINQ MILLIONS de Francs.

24.2. - AUTRES CAS DE TRANSFORMATION.

La transformation en Société en nom collectif, en commandite simple, en commandite par actions ou en Société Civile, exige l'accord unanime des associés.

25. Fusion - Scission. La Société pourra, avec une ou plusieurs sociétés, anciennes ou nouvelles, même de forme différente, réaliser toutes opérations de fusion, scission, apport partiel d'actif, par décision des associés prise à la majorité des trois quarts des parts sociales, (si l'opération entraîne une augmentation des engagements des associés, l'unanimité est requise).

Titre VIII - Perte de la moitié du capital social - Dissolution - Liquidation.

26. Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social.

26.0. - Quand les capitaux propres deviennent inférieurs à la moitié du capital social du fait des pertes constatées, la gérance doit, dans les quatre mois qui suivent l'approbation des comptes ayant fait apparaître cette situation, consulter les associés afin de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société.

26.1. - Lorsque la dissolution n'est pas prononcée, la Société est tenue, au plus tard, à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, de reconstituer ses capitaux propres à hauteur de la moitié du capital social au minimum.

26.2. - Les décisions corrélatives doivent être publiées et déposées au Greffe du Tribunal de Commerce.

26.3. - A défaut par la gérance (ou le Commissaire aux Comptes) de provoquer une décision ou si les associés n'ont pu délibérer valablement, tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la Société. Toutefois, le Tribunal ne peut prononcer la dissolution si, au jour où il statue sur le fond, la régularisation a eu lieu.

27. Dissolution - Liquidation.

27.0. - Un an au moins avant la date d'expiration de la société, la gérance sera tenue de provoquer une décision collective des associés pour décider si la société sera prorogée ou non. La décision des associés sera rendue publique.

A défaut par la Gérance de procéder à cette convocation, tout associé pourra huit jours après mise en demeure infructueuse de la gérance, demander au Président du Tribunal de Commerce la désignation d'un mandataire de justice chargé de consulter les associés pour provoquer une décision de leur part sur cette question.

27.1. - La société est en liquidation dès l'instant de sa dissolution. Cette dissolution ne produit ses effets à l'égard des tiers qu'à compter de la date à laquelle elle est déposée et publiée au Registre du Commerce et des Sociétés.

La personnalité morale de la Société subsiste pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci. La mention "Société en dissolution" ainsi que le nom du ou des liquidateurs, doivent figurer sur tous les actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers.

27.2. - La liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs pris parmi le ou les gérants, les associés ou en dehors d'eux, et nommés à la majorité en capital des associés, ou, à défaut, par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce statuant sur requête de tout intéressé.

Un ou plusieurs contrôleurs peuvent être nommés dans les mêmes conditions que les liquidateurs. La liquidation de la Société sera effectuée selon les règles définies par les Articles L 237-14 à L 237-31 du Code de Commerce et 266 a 280 du décret du 23 Mars 1967, en l'absence d'organisation par la décision collective ayant prononcé la mise en dissolution.

Titre IX - Contestations

28. Attribution de juridiction. Toutes les contestations qui pourraient surgir concernant l'interprétation ou l'exécution des statuts ou relativement aux affaires sociales entre les associés ou entre les associés et la société, pendant la durée de la société ou de sa liquidation sont soumises aux tribunaux compétents du lieu du siège social.

Signature.

Référence de publication: 2013083334/840.

(130102981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Cornerstone City Developments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 122.648.

EXTRAIT

en date du 29 avril 2013, les administrateurs de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission d'Ivo Hemelraad en tant qu'administrateur A de la Société avec effet le 30 avril 2013;
- d'accepter la démission de Kees-Jan Avis en tant qu'administrateur A de la Société avec effet le 29 mars 2013;
- de coopter Jacques de Patoul, né à Luxembourg, le 10 janvier 1980, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur A de la Société avec effet le 30 avril 2013 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013;
- de coopter Virginia Strelen, née à Bergisch Gladbach, Allemagne, le 30 mai 1977, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur A de la Société avec effet le 29 mars 2013 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013;

A compter du 29 avril 2013, le conseil d'administration se compose comme suit:

- Virginia Strelen, administrateur de catégorie A;
- Jacques de Patoul, administrateur de catégorie A;
- Donal O'Neill, administrateur de catégorie B;
- Donal Mulcahy, administrateur de catégorie B.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Référence de publication: 2013061360/24.

(130076182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Treveria Ten S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.137.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 124.963.

Treveria Seven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.322.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 125.033.

Treveria Eight S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.937.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 124.992.

Treveria Nine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 124.991.

Treveria Eleven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 124.964.

Treveria Twelve S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 124.988.

Treveria Fourteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 124.942.

COMMON SPIN-OFF PROPOSAL ISSUED BY THE BOARD OF MANAGERS OF THE COMPANIES ON 25 JUNE 2013

BETWEEN

1) The board of managers of TREVERIA TEN S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 124.963,

hereinafter referred to as the "Spin-off Company",

AND

2) The board of managers of TREVERIA SEVEN S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 125.033,

hereinafter referred to as the "Receiving Company No 1",

AND

3) The board of managers of TREVERIA EIGHT S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 124.992,

hereinafter referred to as the "Receiving Company No 2",

AND

4) The board of managers of TREVERIA NINE S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 124.991,

hereinafter referred to as the "Receiving Company No 3",

AND

The board of managers of TREVERIA ELEVEN S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 124.964,

hereinafter referred to as the "Receiving Company No 4",

AND

5) The board of managers of TREVERIA TWELVE S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 124.988.

hereinafter referred to as the "Receiving Company No 5".

AND

6) The board of managers of TREVERIA FOURTEEN S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 124.942.

hereinafter referred to as the "Receiving Company No 6".

The Receiving Company No 1, the Receiving Company No 2, the Receiving Company No 3; the Receiving Company No 4, the Receiving Company No 5 and the Receiving Company No 6 are hereinafter collectively referred to as the "Receiving Companies" and together with the Spin-off Company referred to as the "Companies".

HEREBY SUBMIT THE FOLLOWING SPIN-OFF PROPOSAL IN ACCORDANCE WITH ARTICLE 289 (2) OF THE LAW OF 10 AUGUST 1915 ON COMMERCIAL COMPANIES, AS AMENDED (the "Spin-off Proposal")

WHEREAS

(A) The corporate capital of the Spin-off Company is set out at five million one hundred thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 5,137,500.-) represented by two hundred five thousand five hundred (205,500) shares fully paid up and having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each;

(B) The corporate capital of the Receiving Company No 1 is set out at five million three hundred twenty-two thousand five hundred euro (EUR 5,322,500.-) represented by two hundred twelve thousand nine hundred (212,900) shares fully paid up and having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each;

(C) The corporate capital of the Receiving Company No 2 is set out at four million nine hundred thirty seven thousand five hundred euro (EUR 4,937,500.-) represented by one hundred ninety-seven thousand five hundred (197,500) shares fully paid up and having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each;

(D) The corporate capital of the Receiving Company No 3 is set out at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares fully paid up and having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each;

(E) The corporate capital of the Receiving Company No 4 is set out at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares fully paid up and having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each;

(F) The corporate capital of the Receiving Company No 5 is set out at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares fully paid up and having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each;

(G) The corporate capital of the Receiving Company No 6 is set out at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares fully paid up and having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each;

(H) None of the Companies have been dissolved or declared bankrupt or have applied for suspension of payments;

(I) The respective board of managers of the Companies collectively propose to Spin-off the Spin-off Company by transferring the assets and liabilities of the latter as further described in section 7 hereof (the "Transferred Business") to the Receiving Companies (the "Spin-off") in accordance with articles 287, 289 of the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended (the "Law");

(J) The present Spin-off Proposal will be published in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations,, in accordance with article 290 and article 9 of the Law for each of the Companies and at least one month prior to the general meetings of the Companies' sole shareholder;

(K) The Spin-off will be subjected to the approval of the general meeting of the sole shareholder of each of the Companies to be held in front of notary public in accordance with article 291 of the Law.

(L) The Companies confirm that neither the common merger proposal as issued on the 17 September 2012 and published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations on the 21 September 2012, nor the common split-up

proposal as issued on the 17 September 2012 and published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations on the 21 September 2012 nor the common split-off proposal issued on the 28 November 2012 and published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations on the 3 December 2012 by the board of managers of several Receiving Companies (among others), respectively, were enacted in the absence of the required shareholder approval and are therefore to be regarded as obsolete and non-valid.

1. Exchange ratio of the shares. The respective Receiving Company shall in consideration for the transfer at Effective Date (as defined in section 4 below) by the Spin-off Company of the Transferred Business issue newly created fully paid-up shares, having the same rights and obligations as the existing shares and allocate them to the sole shareholder of the Spin-off Company.

The exchange ratio of the shares for each of the Receiving Companies based on the Transferred Business as set out in section 7 below is set out as follows:

1.1 In consideration for the transfer of the part of the Transferred Business by the Split off-Company to the Receiving Company No 1, the latter will issue one (1) new share with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25,-), fully paid-up and having the same rights and obligations as the existing shares. The share to be issued by the Receiving Company No 1 will be allotted to the sole shareholder of the Spin-off Company.

1.2 In consideration for the transfer of the part of the Transferred Business by the Split off-Company to the Receiving Company No 2, the latter will issue one (1) new share with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25,-), fully paid-up and having the same rights and obligations as the existing shares. The share to be issued by the Receiving Company No 2 will be allotted to the sole shareholder of the Spin-off Company.

1.3 In consideration for the transfer of the part of the Transferred Business by the Split off-Company to the Receiving Company No 3, the latter will issue one (1) new share with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25,-), fully paid-up and having the same rights and obligations as the existing shares. The share to be issued by the Receiving Company No 3 will be allotted to the sole shareholder of the Spin-off Company.

1.4 In consideration for the transfer of the part of the Transferred Business by the Split off-Company to the Receiving Company No 4, the latter will issue one (1) new share with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25,-), fully paid-up and having the same rights and obligations as the existing shares. The share to be issued by the Receiving Company No 4 will be allotted to the sole shareholder of the Spin-off Company.

1.5 In consideration for the transfer of the part of the Transferred Business by the Split off-Company to the Receiving Company No 5, the latter will issue one (1) new share with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25,-), fully paid-up and having the same rights and obligations as the existing shares. The share to be issued by the Receiving Company No 5 will be allotted to the sole shareholder of the Spin-off Company.

1.6 In consideration for the transfer of the part of the Transferred Business by the Split off-Company to the Receiving Company No 6, the latter will issue one (1) new share with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25,-), fully paid-up and having the same rights and obligations as the existing shares. The share to be issued by the Receiving Company No 6 will be allotted to the sole shareholder of the Spin-off Company.

1.7 In any event, no cash payment will be made by any of the Receiving Companies to the shareholders of the Spin-off Company.

2. Delivery modalities of the shares of the Receiving Companies. Following allotment of the newly issued shares by the Receiving Companies to the sole shareholder of the Spin-off Company, the shareholder will be registered directly as shareholder in the shareholders' register of each of the Receiving Companies.

The Receiving Companies will not issue share certificates nor allot or deliver fractional shares

3. Profit entitlement. The newly issued shares to be allotted by the Receiving Companies to the shareholder of the Spin-off Company will entitle it to the profits of the Receiving Companies and then to dividends as of 1st January 2013.

4. Effective Date - Effectiveness of the Spin-off for accounting purposes. The Spin-off will become effective between the Spin-off Company and the Receiving Companies and will entail ipso jure (by law) the universal transfer of the assets and liabilities of the Spin-off Company forming the Transferred Business to the Receiving Companies on the day on which the general meetings of shareholders of the Spin-off Company and each of the Receiving Companies will approve the Spin-off which is scheduled to take place on or around the 29 July 2013 (the "Effective Date").

The Spin-off will become effective towards third parties on the day of the publication in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations of the deeds recording the resolutions taken by the shareholder at the general meetings of shareholders of the Spin-off Company and of the Receiving Companies approving the Spin-off.

Each of the respective Receiving Company will become the legal owner of the transferred assets and liabilities forming the part of the Transferred Business transferred to it on the Effective Date.

For accounting purposes, the transfer of the Transferred Business to the Receiving Companies will be deemed to be effective and the activities related to such assets and liabilities will be considered to be undertaken on behalf of the respective Receiving Company as from 1st January 2013.

5. Special benefits granted to shareholders or other holders. No special benefit has been granted by the Receiving Companies to the sole shareholder of the Spin-off Company.

No special benefit has been granted by the Receiving Companies to holders of securities of the Spin-off Company.

6. Particular advantages granted to the special auditor, Members of the boards of managers and the statutory auditor. No special auditor will be appointed for the purpose of the Spin-off. The members of the boards of managers or the external auditor of the companies participating in the Spin-off were not granted particular advantages.

7. Transferred assets and liabilities. The Spin-off Company will transfer the following assets and liabilities pertaining to the Transferred Business to the Receiving Companies which comprises mainly the following participations in German limited partnership, as further described hereinafter:

7.1 The assets and liabilities to be transferred by the Spin-off Company to the Receiving Company No 1 will mainly consist in (i) the entire participation of the Spin-off Company as limited partner in DDT Prime GmbH & Co. Objekt Freising II KG, a limited partnership (Kommanditgesellschaft) incorporated and existing under German law, having its registered office at Peter-Müller-Straße 16 a, 40468 Düsseldorf, Federal Republic of Germany and is registered with the trade register at the local court (Amtsgericht) of Düsseldorf under number HRA 19625 and (ii) the entire participation of the Spin-off Company as limited partner in DDT Prime GmbH & Co. Objekt Nordhorn KG, a limited partnership (Kommanditgesellschaft) incorporated and existing under German law, having its registered office at Peter-Müller-Straße 16 a, 40468 Düsseldorf, Federal Republic of Germany and is registered with the trade register at the local court (Amtsgericht) of Düsseldorf under number HRA 19559.

7.2 The assets and liabilities to be transferred by the Spin-off Company to the Receiving Company No 2 will mainly consist in the entire participation of the Spin-off Company as sole limited partner in DDT Prime GmbH & Co. Objekt Köln III KG, a limited partnership (Kommanditgesellschaft) incorporated and existing under German law, having its registered office at Peter-Müller-Straße 16 a, 40468 Düsseldorf, Federal Republic of Germany and is registered with the trade register at the local court (Amtsgericht) of Düsseldorf under number HRA 19561.

7.3 The assets and liabilities to be transferred by the Spin-off Company to the Receiving Company No 3 will mainly consist in the entire participation of the Spin-off Company as limited partner in DDT Prime GmbH & Co. Objekt Cloppenburg KG, a limited partnership (Kommanditgesellschaft) incorporated and existing under German law, having its registered office at Peter-Müller-Straße 16 a, 40468 Düsseldorf, Federal Republic of Germany and is registered with the trade register at the local court (Amtsgericht) of Düsseldorf under number HRA 19554.

7.4 The assets and liabilities to be transferred by the Spin-off Company to the Receiving Company No 4 will mainly consist in the entire participation of the Spin-off Company as limited partner in DDT Prime GmbH & Co. Objekt Bochum KG, a limited partnership (Kommanditgesellschaft) incorporated and existing under German law, having its registered office at Peter-Müller-Straße 16 a, 40468 Düsseldorf, Federal Republic of Germany and is registered with the trade register at the local court (Amtsgericht) of Düsseldorf under number HRA 19618.

7.5 The assets and liabilities to be transferred by the Spin-off Company to the Receiving Company No 5 will mainly consist in the entire participation of the Spin-off Company as sole limited partner in DDT Prime GmbH & Co. Objekt Brühl KG, a limited partnership (Kommanditgesellschaft) incorporated and existing under German law, having its registered office at Peter-Müller-Straße 16 a, 40468 Düsseldorf, Federal Republic of Germany and is registered with the trade register at the local court (Amtsgericht) of Düsseldorf under number HRA 19568.

7.6 The assets and liabilities to be transferred by the Spin-off Company to the Receiving Company No 6 will mainly consist in the entire participation of the Spin-off Company as sole limited partner in DDT Prime GmbH & Co. Objekt Freising I KG, a limited partnership (Kommanditgesellschaft) incorporated and existing under German law, having its registered office at Peter-Müller-Straße 16 a, 40468 Düsseldorf, Federal Republic of Germany and is registered with the trade register at the local court (Amtsgericht) of Düsseldorf under number HRA 19555.

The assets and liabilities of the Spin-off Company pertaining to the Transferred Business shall be transferred to the Receiving Companies in their status as existing on the Effective Date and at book value. All increases and decreases of assets and liabilities and other rights and obligations occurring until the Effective Date attributable to the respective Transferred Business shall be taken into account. Accordingly, the Spin-off Company also transfers to the respective Receiving Companies such assets and liabilities and rights and duties which up until the Effective Date were added to or arose in the respective Transferred Business. Correspondingly, the assets and liabilities and other rights and duties sold up until the Effective Date, or which no longer exist on the Effective Date, will not be transferred to the respective Receiving Companies.

All assets and liabilities of the Spin-off Company which are not explicitly transferred to the Receiving Companies, meaning all assets not expressly forming part of the Transferred Business, remain assets and liabilities of the Spin-off Company.

The Spin-off will not cause the dissolution of the Spin-off Company.

8. Allocation of shares of the Receiving Companies to the shareholder of the Spin-off Company. The shares to be issued by each of the Receiving Companies will be allotted and delivered to the sole shareholder of the Spin-off Company on the Effective Date.

9. Documents for inspection. The shareholder of the Spin-off Company and of the Receiving Companies is entitled to inspect at the registered office of the Spin-off Company and of the Receiving Companies the following documents at least one month prior to the date of the general meetings of shareholders convened for the purpose of deliberating on the Spin-off Proposal:

- this Spin-off Proposal;
- the audited annual accounts of the Spin-off Company and the Receiving Companies for the last three financial years ended 31 December 2010, 2011 and 2012;

The shareholder may request a copy of these documents free of charge.

10. Special Reports and Spin-off formalities. In accordance with Articles 296 (1) and (2) of the Law neither a report by the Board of managers nor a report of an independent auditor on the Spin-off Proposal ("Special Reports") nor any interim financial statements of the Companies ("Statements") are prepared, it being understood that the shareholder grants a waiver to the requirement to draw up Special Reports and Statements for each of the Companies. Such waiver will be granted by means of separate resolutions taken by the sole shareholder for each of the Companies temporally before the holding of the general shareholder meetings of each of the Companies approving the Spin-off.

The Receiving Companies shall take charge of all formalities (including filing and publication formalities) required by the Law necessary or useful in order to implement or to ensure the effectiveness of the transfer of the Transferred Business from the Spin-off Company to the Receiving Companies.

If required by the Law or deemed necessary or useful, the Spin-off Company and the Receiving Companies shall execute such agreement or document as will be required to operate the transfer of the assets and liabilities pertaining to the Transferred Business from the Spin-off Company to the Receiving Companies.

Considering that neither the Spin-off Company nor the Receiving Companies have staff there is no reporting or documentation on the Spin-off or to be disclosed or provided to employees.

11. Costs and Fees. Any costs and fees connected to the Spin-off and the setting-up and implementation of this common Spin-off proposal as well as accruing transaction tax and any other duties (if any) shall be borne by the Receiving Companies in the amount attributable to them.

Schedule I Transferred assets and liabilities

I.1. Assets and liabilities transferred to Receiving Company No 1

I.1.1. The assets and liabilities to be transferred by the Spin-off Company to the Receiving Company No 1 will include the entire participation of the Spin-off Company as limited partner in DDT Prime GmbH & Co. Objekt Freising II KG, a limited partnership (Kommanditgesellschaft) incorporated and existing under German law, having its registered office at Peter-Müller-Straße 16a, 40468 Düsseldorf, Federal Republic of Germany and is registered with the trade register at the local court (Amtsgericht) of Düsseldorf under number HRA 19625.

The DDT Prime GmbH & Co. Objekt Freising II KG is a property company created for the holding of a single object, i.e. a commercial building located in Isarstrasse 1, D-85356 Freising and currently used as department store on a rental basis.

The payable of the Spin-off Company to be transferred to the Receiving Company No 1 resulting of the Facility Letter dated 25 February 2008 and the Assignment and Subscription Agreement dated 9 April 2009 with an accounting value of EUR 3,053,218.97 (as of 31 December 2012) due to TREVERIA G S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under Luxembourg law with a share capital of EUR 250,000, having its registered office at L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider and registered with the Luxembourg Commercial and Companies register under number B 116.356.

I.1.2. The assets and liabilities to be transferred by the Spin-off Company to the Receiving Company No 1 will further include the entire participation of the Spin-off Company as limited partner in DDT Prime GmbH & Co. Objekt Nordhorn KG, a limited partnership (Kommanditgesellschaft) incorporated and existing under German law, having its registered office at Peter-Müller-Straße 16a, 40468 Düsseldorf, Federal Republic of Germany and is registered with the trade register at the local court (Amtsgericht) of Düsseldorf under number HRA 19559.

The DDT Prime GmbH & Co. Objekt Nordhorn KG is a property company created for the holding of a single object, i.e. a commercial building located Friedrich-Ebert-Str. 2, D-48529 Nordhorn, and currently used as a department store on a rental basis.

The payable of the Spin-off Company to be transferred to the Receiving Company No 1 resulting of the Facility Letter dated 25 February 2008 and the Assignment and Subscription Agreement dated 9 April 2009 with an accounting value of EUR 1,045,205.46 (as of 31 December 2012) due to TREVERIA G S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under Luxembourg law with a share capital of EUR 250,000, having its registered office at L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider and registered with the Luxembourg Commercial and Companies register under number B 116.356.

I.2. Assets and liabilities transferred to Receiving Company No 2

The assets to be transferred by the Spin-off Company to the Receiving Company No 2 will include the entire participation of the Spin-off Company as sole limited partner in DDT Prime GmbH & Co. Objekt Köln III KG, a limited partnership (Kommanditgesellschaft) incorporated and existing under German law, having its registered office at Peter-Müller-Straße 16 a, 40468 Düsseldorf, Federal Republic of Germany and is registered with the trade register at the local court (Amtsgericht) of Düsseldorf under number HRA 19561. Liabilities in the amount of EUR 10,269.79 resulting of pending contribution payments on the participation of the Spin-off Company in the DDT Prime GmbH & Co. Objekt Köln III KG will also be transferred to the Receiving Company No 2.

The DDT Prime GmbH & Co. Objekt Köln III KG is a property company holding a single object, i.e. a commercial building of 4,773 square meters located in Venloer Strasse 310-316, D-50823 Köln and currently used as a department store on a rental basis.

The payable of the Spin-off Company to be transferred to the Receiving Company No 2 resulting of the Facility Letter dated 25 February 2008 and the Assignment and Subscription Agreement dated 9 April 2009 with an accounting value of EUR 1,772,759.53 (as of 31 December 2012) due to TREVERIA G S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under Luxembourg law with a share capital of EUR 250,000, having its registered office at L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider and registered with the Luxembourg Commercial and Companies register under number B 116.356.

The payable to be transferred by the Spin-off Company to the Receiving Company No 2 resulting of the issue of convertible preferred equity certificates (hereinafter referred to as "CPECs"), initially subscribed by TREVERIA Properties Ltd., a private limited company (limited company) with a share capital of EUR 250,000, registered office at IOMA House, Hope Street, Douglas, Isle of Man, IM 1AP and subsequently partially assigned to the aforementioned TREVERIA G S.à r.l.. The payable resulting of the CPECs to be transferred to the Receiving Company No 4 had an accounting value of EUR 236,925.77 as of 31 December 2012.

The receivable of the Spin-off Company to be transferred to the Receiving Company No 2 against DDT Prime GmbH & Co. Köln III KG with an accounting value of EUR 281,015.49 (as of 31 December 2012).

I.3. Assets and liabilities transferred to Receiving Company No 3

The assets and liabilities to be transferred by the Spin-off Company to the Receiving Company No 3 will include the entire participation of the Spin-off Company as limited partner in DDT Prime GmbH & Co. Objekt Cloppenburg KG, a limited partnership (Kommanditgesellschaft) incorporated and existing under German law, having its registered office at Peter-Müller-Straße 16 a, 40468 Düsseldorf, Federal Republic of Germany and is registered with the trade register at the local court (Amtsgericht) of Düsseldorf under number HRA 19554.

The DDT Prime GmbH & Co. Objekt Cloppenburg KG is a property company holding a single object, i.e. a commercial building located in Lange Strasse 26-30, D- 49661 Cloppenburg, and currently used as a department store on a rental basis.

The payable of the Spin-off Company to be transferred to the Receiving Company No 3 resulting of the Facility Letter dated 25 February 2008 and the Assignment and Subscription Agreement dated 9 April 2009 with an accounting value of EUR 87,767.38 (as of 31 December 2012) due to TREVERIA G S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under Luxembourg law with a share capital of EUR 250,000, having its registered office at L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider and registered with the Luxembourg Commercial and Companies register under number B 116.356.

The receivable of the Spin-off Company to be transferred to the Receiving Company No 3 against DDT Prime GmbH & Co. Cloppenburg KG with an accounting value of EUR 386,643.84 (as of 31 December 2012).

I.4. Assets and liabilities transferred to Receiving Company No 4

The assets and liabilities to be transferred by the Spin-off Company to the Receiving Company No 4 will include the entire participation of the Spin-off Company as limited partner in DDT Prime GmbH & Co. Objekt Bochum KG, a limited partnership (Kommanditgesellschaft) incorporated and existing under German law, having its registered office at Peter-Müller-Straße 16 a, 40468 Düsseldorf, Federal Republic of Germany and is registered with the trade register at the local court (Amtsgericht) of Düsseldorf under number HRA 19618. Liabilities in the amount of EUR 361.59 resulting of pending contribution payments on the participation of the Spin-off Company in the DDT Prime GmbH & Co. Objekt Bochum KG will also be transferred to the Receiving Company No 4.

The DDT Prime GmbH & Co. Objekt Bochum KG is a property company holding a single object, i.e. a commercial building of 6,338.38 square meters located in Kortumstr. 69-71, D-44787 Bochum and currently used as a department store on a rental basis.

The payable of the Spin-off Company to be transferred to the Receiving Company No 4 resulting of the Facility Letter dated 25 February 2008 and the Assignment and Subscription Agreement dated 9 April 2009 with an accounting value of EUR 60,972.49 (as of 31 December 2012) due to TREVERIA G S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under Luxembourg law with a share capital of EUR 250,000, having its registered office at L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider and registered with the Luxembourg Commercial and Companies register under number B 116.356.

The payable to be transferred by the Spin-off Company to the Receiving Company No 4 resulting of the issue of convertible preferred equity certificates (hereinafter referred to as "CPECs"), initially subscribed by TREVERIA Properties Ltd., a private limited company (limited company) with a share capital of EUR 250,000, registered office at IOMA House, Hope Street, Douglas, Isle of Man, IM 1AP and subsequently partially assigned to the aforementioned TREVERIA G S.à r.l.. The payable resulting of the CPECs to be transferred to the Receiving Company No 4 had an accounting value of EUR 8,148.85 as of 31 December 2012.

I.5. Assets and liabilities transferred to Receiving Company No 5

The assets to be transferred by the Spin-off Company to the Receiving Company No 5 will include the entire participation of the Spin-off Company as sole limited partner in DDT Prime GmbH & Co. Objekt Brühl KG, a limited partnership (Kommanditgesellschaft) incorporated and existing under German law, having its registered office at Peter-Müller-Straße 16 a, 40468 Düsseldorf, Federal Republic of Germany and is registered with the trade register at the local court (Amtsgericht) of Düsseldorf under number HRA 19625.

The DDT Prime GmbH & Co. Objekt Brühl KG is a property company holding a single object, i.e. a commercial building located in Am Markt 9-11, D-50321 Brühl, and currently used as a department store on a rental basis and currently used as a department store on a rental basis.

The payable of the Spin-off Company to be transferred to the Receiving Company No 5 resulting of the Facility Letter dated 25 February 2008 and the Assignment and Subscription Agreement dated 9 April 2009 with an accounting value of EUR 114,325.45 (as of 31 December 2012) due to TREVERIA G S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under Luxembourg law with a share capital of EUR 250,000, having its registered office at L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider and registered with the Luxembourg Commercial and Companies register under number B 116.356.

The receivable of the Spin-off Company to be transferred to the Receiving Company No 5 against DDT Prime GmbH & Co. Brühl KG with an accounting value of EUR 232,258.49 (as of 31 December 2012).

I.6. Assets and liabilities transferred to Receiving Company No 6

The assets to be transferred by the Spin-off Company to the Receiving Company No 6 will include the entire participation of the Spin-off Company as sole limited partner in DDT Prime GmbH & Co. Objekt Freising I KG, a limited partnership (Kommanditgesellschaft) incorporated and existing under German law, having its registered office at Peter-Müller-Straße 16 a, 40468 Düsseldorf, Federal Republic of Germany and is registered with the trade register at the local court (Amtsgericht) of Düsseldorf under number HRA 19555. Liabilities in the amount of EUR 633.62 resulting of pending contribution payments on the participation of the Spin-off Company in the DDT Prime GmbH & Co. Objekt Freising I KG will also be transferred to the Receiving Company No 6.

The DDT Prime GmbH & Co. Objekt Freising I KG is a property company holding a single object, i.e. a commercial building of 3,890 square meters located in Untere Hauptstrasse 14-15, D- 85354 Freising and currently used as a department store on a rental basis.

The payable of the Spin-off Company to be transferred to the Receiving Company No 6 resulting of the Facility Letter dated 25 February 2008 and the Assignment and Subscription Agreement dated 9 April 2009 with an accounting value of EUR 107,537.08 (as of 31 December 2012) due to TREVERIA G S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under Luxembourg law with a share capital of EUR 250,000, having its registered office at L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider and registered with the Luxembourg Commercial and Companies register under number B 116.356.

The payable to be transferred by the Spin-off Company to the Receiving Company No 6 resulting of the issue of convertible preferred equity certificates (hereinafter referred to as "CPECs"), initially subscribed by TREVERIA Properties Ltd., a private limited company (limited company) with a share capital of EUR 250,000, registered office at IOMA House, Hope Street, Douglas, Isle of Man, IM 1AP and subsequently partially assigned to the aforementioned TREVERIA G S.à r.l.. The payable resulting of the CPECs to be transferred to the Receiving Company No 6 had an accounting value of EUR 14,372.12 as of 31 December 2012.

The receivable of the Spin-off Company to be transferred to the Receiving Company No 6 against DDT Prime GmbH & Co. Freising I KG with an accounting value of EUR 357,541.16 (as of 31 December 2012).

Suit la tradition française du texte qui précède:

ENTRE

Le conseil de gérance de TREVERIA TEN S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous numéro B 124.963,

ci-après dénommée la «Société Divisée»,

ET

Le conseil de gérance de TREVERIA SEVEN S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous numéro B 125.033,

ci-après dénommée la «Société Bénéficiaire No 1»,

ET

Le conseil de gérance de TREVERIA EIGHT S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous numéro B 124.992,

ci-après dénommée la «Société Bénéficiaire No 2»,

ET

Le conseil de gérance de TREVERIA NINE S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous numéro B 124.991,

ci-après dénommée la «Société Bénéficiaire No 3»,

ET

Le conseil de gérance de TREVERIA ELEVEN S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous numéro B 124.964,

ci-après dénommée la «Société Bénéficiaire No 4»,

ET

Le conseil de gérance de TREVERIA TWELVE S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous numéro B 124.988,

ci-après dénommée la «Société Bénéficiaire No 5»,

ET

Le conseil de gérance de TREVERIA FOURTEEN S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous numéro B 124.942,

ci-après dénommée la «Société Bénéficiaire No 6»,

La Société Bénéficiaire No 1, la Société Bénéficiaire No 2, la Société Bénéficiaire No 3, la Société Bénéficiaire No 4, la Société Bénéficiaire No 5 et la Société Bénéficiaire No 6 sont ci-après collectivement dénommées les «Sociétés Bénéficiaires» et ci-après ensemble avec la Société Divisée dénommées les «Sociétés».

SOUMETTENT LE PRESENT PROJET COMMUN DE SCISSION A L'ARTICLE 289 (2) DE LA LOI DU 10 AOUT 1915 CONCERNANT LES SOCIETES COMMERCIALES, TELLE QUE MODIFIEE (le «Projet de Scission»)

ALORS QUE

(A) Le capital social de la Société Divisée s'élève à cinq millions cent trente-sept mille cinq-cents euros (EUR 5.137.500.-) représenté par deux cents cinq mille cinq cents (205.500) parts sociales entièrement libérées ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune,

(B) Le capital social de la Société Bénéficiaire No 1 s'élève à cinq millions trois cents vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 5.322.500.-) représenté par deux cents douze mille neuf cents (212,900) parts sociales entièrement libérées ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune,

(C) Le capital social de la Société Bénéficiaire No 2 s'élève à quatre millions neuf cents trente-sept mille cinq cents euros (EUR 4.937.500.-) représenté par cent quatre-vingts dix-sept mille cinq cents (197.500) parts sociales entièrement libérées ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune,

(D) Le capital social de la Société Bénéficiaire No 3 s'élève à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales entièrement libérées ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune,

(E) Le capital social de la Société Bénéficiaire No 4 s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales entièrement libérées ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune,

(F) Le capital social de la Société Bénéficiaire No 5 s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales entièrement libérées ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune,

(G) Le capital social de la Société Bénéficiaire No 6 s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales entièrement libérées ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune,

(H) Aucune des Sociétés n'a été dissoute ou déclarée en faillite ni se trouve en état de cessation ou sursis de paiement.

(I) Les respectifs conseils de gérance des Sociétés proposent collectivement d'opérer une scission de la Société Divisée par le transfert des actifs et passifs de cette dernière tels que définis à la section 7 ci-dessous (les «Activités Transférées aux Sociétés Bénéficiaires (la «Scission») conformément aux articles 287, 289 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»);

(J) Le présent Projet de Scission sera publié pour chacune des Sociétés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, conformément aux articles 290 et 9 de la Loi, au moins un mois avant les assemblées générales de l'associé unique des Sociétés.

(K) La Scission sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale de l'associé unique de chacune des Sociétés tenue devant un notaire public du Grand-Duché de Luxembourg, conformément à l'article 291 de la Loi.

(L) Les Sociétés constatent que le projet commun de fusion émis par le conseil de gérance de des Sociétés Bénéficiaires (entre autres) le 17 septembre 2012 et publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations le 21 septembre 2012, ni le projet commun de scission émis le 17 septembre 2012 et publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations le 21 septembre 2012, ni projet commun de le 28 novembre 2012 et publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations le 3 décembre 2012 étaient transposé faute de l'accord de l'associé unique et sont par conséquent sans objet.

1. Rapport d'échange des parts sociales. En contrepartie du transfert par la Société Divisée à la Date Effective (telle que définie à la section 4 ci-dessous) des Activités Transférées, la Société Bénéficiaire visée le cas échéant sera tenue d'émettre des nouvelles parts sociales entièrement libérées, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, et de les attribuer à l'associé unique de la Société Divisée.

Considérant les Activités Transférées telle que décrit à la section 7 ci-dessous, le rapport d'échange des parts sociales pour chacune des Sociétés Bénéficiaires sera le suivant:

1.1 En contrepartie du transfert de la partie des Activités Transférées par la Société Divisée à la Société Bénéficiaire No 1, cette dernière émettra une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25), entièrement libérée et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes. La part sociale à émettre par la Société Bénéficiaire No 1 sera attribuée à l'associé unique de la Société Divisée.

1.2 En contrepartie du transfert de la partie des Activités Transférées par la Société Divisée à la Société Bénéficiaire No 2, cette dernière émettra une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25), entièrement libérée et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes. La part sociale à émettre par la Société Bénéficiaire No 2 sera attribuée à l'associé unique de la Société Divisée.

1.3 En contrepartie du transfert de la partie des Activités Transférées par la Société Divisée à la Société Bénéficiaire No 3, cette dernière émettra une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25), entièrement libérée et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes. La part sociale à émettre par la Société Bénéficiaire No 3 sera attribuée à l'associé unique de la Société Divisée.

1.4 En contrepartie du transfert de la partie des Activités Transférées par la Société Divisée à la Société Bénéficiaire No 4, cette dernière émettra une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25), entièrement libérée et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes. La part sociale à émettre par la Société Bénéficiaire No 4 sera attribuée à l'associé unique de la Société Divisée.

1.5 En contrepartie du transfert de la partie des Activités Transférées par la Société Divisée à la Société Bénéficiaire No 5, cette dernière émettra une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25), entièrement libérée et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes. La part sociale à émettre par la Société Bénéficiaire No 5 sera attribuée à l'associé unique de la Société Divisée.

1.6 En contrepartie du transfert de la partie des Activités Transférées par la Société Divisée à la Société Bénéficiaire No 6, cette dernière émettra une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25), entièrement libérée et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes. La part sociale à émettre par la Société Bénéficiaire No 6 sera attribuée à l'associé unique de la Société Divisée.

1.7 En tout état de cause, aucun paiement en espèces ne sera fait par une des Sociétés Bénéficiaires à l'associé unique de la Société Divisée.

2. Modalités d'apport des parts des Sociétés Bénéficiaires. À la suite de l'attribution de parts sociales nouvellement émises par les Sociétés Bénéficiaires à l'associé unique de la Société Divisée, l'associé sera directement enregistré en tant qu'associé dans le registre des associés de chacune des Sociétés Bénéficiaires.

Les Sociétés Bénéficiaires n'émettront pas de certificat de part sociale, et n'attribueront ou délivreront pas de fraction de part sociale.

3. Droit de participation aux bénéfices. Les parts sociales nouvellement émises et à attribuer par les Sociétés Bénéficiaires à l'associé unique de la Société Divisée lui donneront droit aux bénéfices de la Société Divisée et aux dividendes Société Divisée à partir du 1^{er} janvier 2013.

4. Date Effective - Effectivité de la Scission à des fins comptables. La Scission prendra effet entre la Société Divisée et les Sociétés Bénéficiaires et la Scission entraînera ipso jure (de plein droit) le transfert des actifs et passifs de la Société Divisée constituant les Activités Transférées aux Sociétés Bénéficiaires, à compter du jour où les assemblées générales des associés de la Société Divisée et de chacune des Sociétés Bénéficiaires, qui se tiendront probablement le 29 juillet 2013, approuveront la Scission (la «Date Effective»).

La Scission prendra effet à l'égard des tiers le jour de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations des actes notariés actant les résolutions prises par l'associé unique lors des assemblées générales de la Société Divisée et des Sociétés Bénéficiaires.

Chacune des Sociétés Bénéficiaires deviendra propriétaire légal des actifs et passifs constituant la partie des Activités Transférées transférée à celle-ci à la Date Effective.

Du point de vue comptable, le transfert des Activités Transférées aux Sociétés Bénéficiaires sera réputé être effectif au 1^{er} janvier 2013, de même que l'exercice des activités liés aux actifs et passifs sera réputé d'être effectué au nom de la Sociétés Bénéficiaires respectives à partir du 1^{er} janvier 2013.

5. Avantages particuliers accordés aux associés et autres porteurs de titres. Aucun avantage particulier n'a été accordé par les Sociétés Bénéficiaires à l'associé unique de la Société Divisée.

Aucun avantage particulier n'a été accordé par les Sociétés Bénéficiaires aux détenteurs de titres de la Société Divisée.

6. Avantages particuliers accordés aux réviseurs spéciaux, aux membres des conseils de gérance et aux commissaires aux comptes. Aucun expert ne sera nommé à l'égard de la Scission. De plus, aucun avantage particulier n'a été accordé commissaires aux comptes ou aux membres des conseils de gérance des sociétés parties à la Scission.

7. Actifs et passifs transférés. La Société Divisée transférera aux Sociétés Bénéficiaires l'ensemble des actifs et passifs des Activités Transférées comprenant principalement des participations suivantes dans des sociétés en commandite allemandes:

7.1 Les actifs et passifs transférés par la Société Divisée à la Société Bénéficiaire No 1 comprendront principalement (i) la participation entière de la Société Divisée comme commanditaire dans la société DDT Prime GmbH & Co. Objekt Freising II KG, une société en commandite (Kommanditgesellschaft) de droit allemand, ayant son siège social à Peter-Müller-Straße 16 a, 40468 Düsseldorf, République Fédérale de l'Allemagne immatriculée au Registre de Commerce du tribunal d'instance (Amtsgericht) de Düsseldorf sous numéro HRA 19625 et (ii) la participation entière de la Société Divisée comme commanditaire dans la société DDT Prime GmbH & Co. Objekt Nordhorn KG, une société en commandite (Kommanditgesellschaft) de droit allemand, ayant son siège social à Peter-Müller-Straße 16 a, 40468 Düsseldorf, République Fédérale de l'Allemagne immatriculée au Registre de Commerce du tribunal d'instance (Amtsgericht) de Düsseldorf sous numéro HRA 19559.

7.2 Les actifs et passifs transférés par la Société Divisée à la Société Bénéficiaire No 2 comprendront principalement la participation entière de la Société Divisée comme commanditaire unique dans la société DDT Prime GmbH & Co. Objekt Köln III KG, une société en commandite (Kommanditgesellschaft) de droit allemand, ayant son siège social à Peter-Müller-Straße 16 a, 40468 Düsseldorf, République Fédérale de l'Allemagne immatriculée au Registre de Commerce du tribunal d'instance (Amtsgericht) de Düsseldorf sous numéro HRA 19561.

7.3 Les actifs et passifs transférés par la Société Divisée à la Société Bénéficiaire No 3 comprendront principalement la participation entière de la Société Divisée comme commanditaire unique dans la société DDT Prime GmbH & Co. Objekt Cloppenburg KG, une société en commandite (Kommanditgesellschaft) de droit allemand, ayant son siège social à Peter-Müller-Straße 16 a, 40468 Düsseldorf, République Fédérale de l'Allemagne immatriculée au Registre de Commerce du tribunal d'instance (Amtsgericht) de Düsseldorf sous numéro HRA 19554.

7.4 Les actifs et passifs transférés par la Société Divisée à la Société Bénéficiaire No 4 comprendront principalement la participation entière de la Société Divisée comme commanditaire unique dans la société DDT Prime GmbH & Co. Objekt Bochum KG, une société en commandite (Kommanditgesellschaft) de droit allemand, ayant son siège social à Peter-Müller-Straße 16 a, 40468 Düsseldorf, République Fédérale de l'Allemagne immatriculée au Registre de Commerce du tribunal d'instance (Amtsgericht) de Düsseldorf sous numéro HRA 19618.

7.5 Les actifs et passifs transférés par la Société Divisée à la Société Bénéficiaire No 5 comprendront principalement la participation entière de la Société Divisée comme commanditaire unique dans la société DDT Prime GmbH & Co. Objekt Brühl KG, une société en commandite (Kommanditgesellschaft) de droit allemand, ayant son siège social à Peter-Müller-Straße 16 a, 40468 Düsseldorf, République Fédérale de l'Allemagne immatriculée au Registre de Commerce du tribunal d'instance (Amtsgericht) de Düsseldorf sous numéro HRA 19568.

7.6 Les actifs et passifs transférés par la Société Divisée à la Société Bénéficiaire No 6 comprendront principalement la participation entière de la Société Divisée comme commanditaire unique dans la société DDT Prime GmbH & Co. Objekt Freising I KG, une société en commandite (Kommanditgesellschaft) de droit allemand, ayant son siège social à Peter-Müller-Straße 16 a, 40468 Düsseldorf, République Fédérale de l'Allemagne immatriculée au Registre de Commerce du tribunal d'instance (Amtsgericht) de Düsseldorf sous numéro HRA 19555.

Les actifs et passifs de la Société Divisée compris dans les Activités Transférés seront transférées aux Sociétés Bénéficiaires tel qu'il se trouve à la Date Effective et à sa valeur comptable. Toute augmentation et toute diminution des actifs et passifs et d'autres obligations se produisant jusqu'à la Date Effective respectivement attribuées aux Activités Transférés seront prises en compte. Par conséquent, la Société Divisée transférera aux Sociétés Bénéficiaires les actifs et passifs et les droits et obligations qui ont été ajoutés ou qui proviennent respectivement des Activités Transférés jusqu'à la Date Effective. De cette manière, les actifs et passifs et autres droits et obligations vendus jusqu' à la Date Effective ou qui n'existeront plus au jour de la Date Effective ne seront pas transférés aux Sociétés Bénéficiaires correspondantes.

Tous les actifs et passifs de la Société Divisée qui n'ont pas été explicitement transférés aux Sociétés Bénéficiaires, c'est-à-dire l'ensemble des actifs et passifs ne faisant pas partie des Activités Transférées, restent attribués à la Société Divisée.

La Scission n'entraînera pas la dissolution de la Société Divisée.

8. Attribution de parts sociales des Sociétés Bénéficiaires aux associés de la Société Divisée. Les parts sociales à être émises par chacune des Sociétés Bénéficiaires seront attribuées à l'associé unique de la Société Divisée à la Date Effective.

9. Documents pour inspection. L'associé de la Société Divisée et des Sociétés Bénéficiaires a le droit d'examiner au siège social respectif de la Société Divisée et des Sociétés Bénéficiaires, au moins un mois avant la date des assemblées générales des associés appelées à se prononcer sur le Projet de Scission, les documents suivants:

- Ce Projet de Scission;
 - les comptes annuels audités des Sociétés des trois derniers exercices clôturés aux 31 décembre 2010, 2011 et 2012;
- Tout associé peut obtenir une copie de ces documents sans frais et sur simple demande.

10. Rapports spéciaux et formalités de la Scission. Conformément à l'article 296 (1) et (2) de la Loi ni le rapport du conseil de gérance, ni le rapport des experts indépendants sur le projet de Scission («Rapports Spéciaux»), ni des comptes intérimaires des Sociétés («Comptes Intérimaires») ont été préparé comme il a été convenu que l'associé renonce expressément aux exigences d'établir ces Rapports Spéciaux et des Comptes Intérimaires. Une telle renonciation sera faite par biais des résolutions prises par l'associé unique pour chacune des Sociétés avant la tenue des assemblées générales des Sociétés approuvant la Scission.

Les Sociétés Bénéficiaires effectueront à leurs frais toutes les formalités (y compris toutes les formalités de dépôts et de publications) requises par la Loi, qui sont nécessaires ou utiles afin de mettre en oeuvre et d'assurer l'effectivité du transfert des Activités Transférées de la Société Divisée aux Sociétés Bénéficiaires.

Dans la mesure où la Loi l'impose, ou si cela est jugé nécessaire ou utile, la Société Divisée et les Sociétés Bénéficiaires devront signer tout contrat ou document qui serait requis pour effectuer le transfert de l'actif et du passif relatif aux Activités Transférées de la Société Divisée aux Sociétés Bénéficiaires.

Considérant que ni la Société Divisée et ni les Sociétés Bénéficiaires ne dispose d'employés ou de collaborateurs, aucun rapport ou documentation relatif à la Scission ne sera établie ou fournis à des employés ou collaborateurs.

11. Coûts et frais. Tous les coûts ou frais engendrés par cette Scission et par sa réalisation et l'exécution du présent Projet de Scission ainsi que les frais de transactions et autres obligations (s'il en existe) seront à la charge des Sociétés Bénéficiaires dans le montant attribuable à celles-ci.

Annexe I Actifs et passifs transférés

I.1 Actifs et passifs transférés à la Société Bénéficiaire No 1

I.1.1. Les actifs et passifs transférés par la Société Divisée à la Société Bénéficiaire No 1 comprendront la participation entière de la Société Divisée comme commanditaire dans la société DDT Prime GmbH & Co. Objekt Freising II KG, une société en commandite (Kommanditgesellschaft) de droit allemand, ayant son siège social à Peter-Müller-Straße 16 a, 40468 Düsseldorf, République Fédérale de l'Allemagne immatriculée au Registre de Commerce du tribunal d'instance (Amtsgericht) de Düsseldorf sous numéro HRA 19625

La société DDT Prime GmbH & Co. Objekt Freising II KG est une société immobilière qui détient une seule propriété, soit un immeuble commercial de 4.773 mètres carrés situés à Isarstrasse 1, D-85356 Freising, actuellement occupé par une grande surface en location.

La dette échue de la Société Divisée qui sera transféré à la Société Bénéficiaire No 1 résultant d'un contrat de crédit en date du 25 février 2008 et du contrat de cession en date du 9 avril 2009 d'une valeur comptable de EUR 3.053.218,97 (à la date du 31 décembre 2012) est à payer à la société TREVERIA G S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant un capital social de EUR 250.000 et ayant son siège social à 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous numéro B 116.356.

I.1.2. Les actifs et passifs transférés par la Société Divisée à la Société Bénéficiaire No 1 comprendront aussi la participation entière de la Société Divisée comme commanditaire dans la société DDT Prime GmbH & Co. Objekt Nordhorn KG, une société en commandite (Kommanditgesellschaft) de droit allemand, ayant son siège social à Peter-Müller-Straße 16 a, 40468 Düsseldorf, République Fédérale de l'Allemagne immatriculée au Registre de Commerce du tribunal d'instance (Amtsgericht) de Düsseldorf sous numéro HRA 19559.

La société DDT Prime GmbH & Co. Objekt Nordhorn KG est une société immobilière qui détient une seule propriété, soit un immeuble commercial situé à Friedrich-Ebert-Str. 2, D-48529 Nordhorn, actuellement occupé par une grande surface en location.

La dette échue de la Société Divisée qui sera transféré à la Société Bénéficiaire No 1 résultant d'un contrat de crédit en date du 25 février 2008 et du contrat de cession en date du 9 avril 2009 d'une valeur comptable de EUR 1.045.205,46 (à la date du 31 décembre 2012) est à payer à la société TREVERIA G S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant un capital social de EUR 250.000 et ayant son siège social à 6, rue Guillaume Schneider, L-2522

Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous numéro B 116.356.

I.2. Actifs et passifs transférés à la Société Bénéficiaire No 2

Les actifs et passifs transférés par la Société Divisée à la Société Bénéficiaire No 2 comprendront la participation entière de la Société Divisée comme commanditaire unique dans la société DDT Prime GmbH & Co. Objekt Köln III KG, une société en commandite (Kommanditgesellschaft) de droit allemand, ayant son siège social à Peter-Müller-Straße 16 a, 40468 Düsseldorf, République Fédérale de l'Allemagne immatriculée au Registre de Commerce du tribunal d'instance (Amtsgericht) de Düsseldorf sous numéro HRA 19561.

La société DDT Prime GmbH & Co. Objekt Köln III KG est une société immobilière qui détient une seule propriété, soit un immeuble commercial situé à Venloer Str. 310-316, D-50823 Köln, actuellement occupé par une grande surface en location.

La dette échue de la Société Divisée qui sera transféré à la Société Bénéficiaire No 2 résultant d'un contrat de crédit en date du 25 février 2008 et du contrat de cession en date du 9 avril 2009 d'une valeur comptable de EUR 1.772.759,53 (à la date du 31 décembre 2012) est à payer à la société TREVERIA G S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant un capital social de EUR 250.000 et ayant son siège social à 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous numéro B 116.356.

La dette transférée par la Société Divisée à la Société Bénéficiaire No 2 résulte de certificats de capital préférentiels «convertible preferred equity certificates» (ci-après les "CPECs") initialement souscrits par TREVERIA Properties Ltd., une société à responsabilité limitée, ayant une capital sociale de EUR 250,000 et ayant son siège social à IOMA House, Hope Street, Douglas, Isle of Man, IM 1AP, et ont été par la suite partiellement cédés à la société TREVERIA G S.à r.l. prénommée. La dette résultant des CPECs qui sera transférée à la Société Bénéficiaire No 2 a une valeur comptable de EUR 236.925,77 au 31 décembre 2012.

La créance de la Société Divisée à l'encontre de la société DDT Prime GmbH & Co. Objekt Köln III KG qui sera transférée à la Société Bénéficiaire No 2 a une valeur comptable de EUR 281.015,49 au 31 décembre 2012.

I. 3. Actifs et passifs transférés à la Société Bénéficiaire No 3

Les actifs et passifs transférés par la Société Divisée à la Société Bénéficiaire No 3 comprendront la participation entière de la Société Divisée comme commanditaire unique dans la société DDT Prime GmbH & Co. Objekt Cloppenburg KG, une société en commandite (Kommanditgesellschaft) de droit allemand, ayant son siège social à Peter-Müller-Straße 16 a, 40468 Düsseldorf, République Fédérale de l'Allemagne immatriculée au Registre de Commerce du tribunal d'instance (Amtsgericht) de Düsseldorf sous numéro HRA 19554.

La société DDT Prime GmbH & Co. Objekt Cloppenburg KG est une société immobilière qui détient une seule propriété, soit un immeuble commercial situé à Lange Strasse 26-30, D- 49661 Cloppenburg, actuellement occupé par une grande surface en location.

La dette échue de la Société Divisée qui sera transféré à la Société Bénéficiaire No 3 résultant d'un contrat de crédit en date du 25 février 2008 et du contrat de cession en date du 9 avril 2009 d'une valeur comptable de EUR 87.767,38 (à la date du 31 décembre 2012) est à payer à la société TREVERIA G S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant un capital social de EUR 250.000 et ayant son siège social à 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous numéro B 116.356.

La créance de la Société Divisée à l'encontre de la société DDT Prime GmbH & Co. Objekt Cloppenburg KG qui sera transférée à la Société Bénéficiaire No 3 a une valeur comptable de EUR 386.643,84 au 31 décembre 2012.

I.4. Actifs et passifs transférés à la Société Bénéficiaire No 4

Les actifs et passifs transférés par la Société Divisée à la Société Bénéficiaire No 4 comprendront la participation entière de la Société Divisée comme commanditaire unique dans la société DDT Prime GmbH & Co. Objekt Bochum KG, une société en commandite (Kommanditgesellschaft) de droit allemand, ayant son siège social à Peter-Müller-Straße 16 a, 40468 Düsseldorf, République Fédérale de l'Allemagne immatriculée au Registre de Commerce du tribunal d'instance (Amtsgericht) de Düsseldorf sous numéro HRA 19618. Les engagements résultant des contributions en suspens afférant à EUR 361,59 concernant la participation de la Société Divisée dans DDT Prime GmbH & Co. Objekt Bochum KG seront également transférés à la Société Bénéficiaire No 4.

La société DDT Prime GmbH & Co. Objekt Bochum KG est une société immobilière qui détient une seule propriété, soit un immeuble commercial de 4.773 mètres carrés situés à Kortumstr. 69-71, D-44787 Bochum, actuellement occupé par une grande surface en location.

La dette échue de la Société Divisée qui sera transféré à la Société Bénéficiaire No 4 résultant d'un contrat de crédit en date du 25 février 2008 et du contrat de cession en date du 9 avril 2009 d'une valeur comptable de EUR 60.972,49 (à la date du 31 décembre 2012) est à payer à la société TREVERIA G S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant un capital social de EUR 250.000 et ayant son siège social à 6, rue Guillaume Schneider, L-2522

Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous numéro B 116.356.

La dette transférée par la Société Divisée à la Société Bénéficiaire No 4 résulte de certificats de capital préférentiels «convertible preferred equity certificates» (ci-après les "CPECs") initialement souscrits par TREVERIA Properties Ltd., une société à responsabilité limitée, ayant une capital sociale de EUR 250,000 et ayant son siège social à IOMA House,

Hope Street, Douglas, Isle of Man, IM 1AP, et ont été par la suite partiellement cédés à la société TREVERIA G S.à r.l. prénommée. La dette résultant des CPECs qui sera transférée à la Société Bénéficiaire No 4 a une valeur comptable de EUR 8.148,85 au 31 décembre 2012.

I.5. Actifs et passifs transférés à la Société Bénéficiaire No 5

Les actifs et passifs transférés par la Société Divisée à la Société Bénéficiaire No 5 comprendront la participation entière de la Société Divisée comme commanditaire unique dans la société DDT Prime GmbH & Co. Objekt Brühl KG, une société en commandite (Kommanditgesellschaft) de droit allemand, ayant son siège social à Peter-Müller-Straße 16 a, 40468 Düsseldorf, République Fédérale de l'Allemagne immatriculée au Registre de Commerce du tribunal d'instance (Amtsgericht) de Düsseldorf sous numéro HRA 19625.

La société DDT Prime GmbH & Co. Objekt Brühl KG est une société immobilière qui détient une seule propriété, soit un immeuble commercial situé à Am Markt 9-11, D - 50321 Brühl, actuellement occupé par une grande surface en location.

La dette échue de la Société Divisée qui sera transféré à la Société Bénéficiaire No 5 résultant d'un contrat de crédit en date du 25 février 2008 et du contrat de cession en date du 9 avril 2009 d'une valeur comptable de EUR 114.325,45 (à la date du 31 décembre 2012) est à payer à la société TREVERIA G S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant un capital social de EUR 250.000 et ayant son siège social à 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous numéro B 116.356.

La créance de la Société Divisée à l'encontre de la société DDT Prime GmbH & Co. Objekt Cloppenburg KG qui sera transférée à la Société Bénéficiaire No 5 a une valeur comptable de EUR 232.258,49 au 31 décembre 2012.

I.5. Actifs et passifs transférés à la Société Bénéficiaire No 6

Les actifs et passifs transférés par la Société Divisée à la Société Bénéficiaire No 6 comprendront la participation entière de la Société Divisée comme commanditaire unique dans la société DDT Prime GmbH & Co. Objekt Freising I KG, une société en commandite (Kommanditgesellschaft) de droit allemand, ayant son siège social à Peter-Müller-Straße 16 a, 40468 Düsseldorf, République Fédérale de l'Allemagne immatriculée au Registre de Commerce du tribunal d'instance (Amtsgericht) de Düsseldorf sous numéro HRA 19555.

La société DDT Prime GmbH & Co. Objekt Freising I KG est une société immobilière qui détient une seule propriété, soit un immeuble commercial situé à Untere Hauptstr. 14-15, D-85354 Freising, actuellement occupé par une grande surface en location.

La dette échue de la Société Divisée qui sera transféré à la Société Bénéficiaire No 6 résultant d'un contrat de crédit en date du 25 février 2008 et du contrat de cession en date du 9 avril 2009 d'une valeur comptable de EUR 107.537,08 (à la date du 31 décembre 2012) est à payer à la société TREVERIA G S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant un capital social de EUR 250.000 et ayant son siège social à 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous numéro B 116.356.

La dette transférée par la Société Divisée à la Société Bénéficiaire No 6 résulte de certificats de capital préférentiels «convertible preferred equity certificates» (ci-après les "CPECs") initialement souscrits par TREVERIA Properties Ltd., une société à responsabilité limitée, ayant une capital sociale de EUR 250,000 et ayant son siège social à IOMA House, Hope Street, Douglas, Isle of Man, IM 1AP, et ont été par la suite partiellement cédés à la société TREVERIA G S.à r.l. prénommée. La dette résultant des CPECs qui sera transférée à la Société Bénéficiaire No 6 a une valeur comptable de EUR 14.372,12 au 31 décembre 2012.

La créance de la Société Divisée à l'encontre de la société DDT Prime GmbH & Co. Objekt Freising I KG qui sera transférée à la Société Bénéficiaire No 6 a une valeur comptable de EUR 357.541,16 au 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013083591/727.

(130102462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

ContourGlobal Power Holdings S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 164.238.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 30 avril 2013

En date du 30 avril 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de:

- Luxembourg Corporation Company S.A., en tant qu'administrateur de catégorie B, avec effet au 30 avril 2013; et
- Madame Alexandra Petitjean, en tant qu'administrateur de catégorie B, avec effet au 30 avril 2013.

De nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de catégorie B, avec effet au 30 avril 2013:

- Monsieur Pieter-Jan van der Meer, né le 30 décembre 1968, Rotterdam, les Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 102, rue des Maraîchers, L-2124, Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de catégorie B de la Société avec effet au 30 avril 2013 et pour une durée indéterminée; et

- Monsieur Philippe van den Avenne, né le 29 avril 1972, Beloeil, Belgique avec adresse professionnelle au 69, rue de Merl, L-2346, Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de catégorie B de la Société avec effet au 30 avril 2013 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil d'administration de la Société se compose des personnes suivantes:

Administrateur de catégorie A:

Monsieur Joseph Brandt

Administrateurs de catégorie B:

Monsieur Pieter-Jan van der Meer

Monsieur Philippe van den Avenne

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2013.

ContourGlobal L.P.

Référence de publication: 2013060102/29.

(130074394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

MK CC Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 176.134.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 26 avril 2013

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer Luxembourg Corporation Company S.A., avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, aux fonctions de gérant B de la Société avec effet au 2 mai 2013 et ce pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013059724/16.

(130072846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

ChinaAMC Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.870.

Faisant suite à l'assemblée générale du 07 Mai 2013 sont nommés administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2014:

Haiyong CHENG

3/F Building B, Tongtai Plaza

No. 33 Juirong Street

Xicheng District

Pékin 100033

République Populaire de Chine

Tian GAN

37/F Bank of China Tower

1 Garden Road

Hong Kong

Fangjian FU

House 8 Dover Rise

#14-40 Tower A. Heritage View

Singapore 138679

Singapore
Ning ZHU
325 Gallager Hall
UC Davis
California 95616

Etats-Unis

Est nommé réviseur d'entreprise jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2014:

Ernst & Young S.A.
7, rue Gabriel Lippman
Parc d'Activité Syrdall 2
L-5365 Munsbach

Grand-Duché de Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 Mai 2012.

Pour State Street Bank Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2013060097/38.

(130074369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Keel Capital S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 149.073.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 27 mars 2013 a pris note de la cooptation de Mr. Gustaf Johansson suite à la démission de Mr. Mathias Svensson, et a décidé:

- de renouveler les mandats de:

Mr. Martin RUDLING

Keel Capital AB., Kungsgatan 55, 111 22 Stockholm, Suède

Mr. Paul GUILLAUME

Altra Partners S.A., 370 route de Longwy, L-1940 Luxembourg

Mr. Gustaf Johansson

Keel Capital AB., Kungsgatan 55, 111 22 Stockholm, Suède

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014,

- de renouveler le mandat de Deloitte Audit, 560 Rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour KEEL CAPITAL S.A., SICAV-SIF

Société Anonyme

Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013059638/26.

(130073206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

DB Platinum III, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.709.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 16 avril 2013 a décidé:

- de nommer un nouvel administrateur avec effet au 02 Mai 2013:

Monsieur Alexander McKENNA Deutsche Bank AG, Winchester House, 1 Great Winchester Street, Londres EC2N 2BD, Royaume Uni

- de renouveler le mandat de:

Monsieur Freddy BRAUSCH Linklaters LLP35, avenue J.F. Kennedy L-1855 LUXEMBOURG

Monsieur Werner BURG Deutsche Bank Luxembourg S.A. 2, Boulevard Konrad Adenauer L-1115 LUXEMBOURG

Monsieur Klaus-Michael VOGEL Deutsche Bank Luxembourg S.A. 2, Boulevard Konrad Adenauer L-1115 LUXEMBOURG

en leur qualité d'administrateur pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014,

- de renouveler le mandat de:

Ernst & Young

Parc d'Activité Syrdall 7

L-5365 MUNSBACH

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour DB PLATINUM III

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013060141/28.

(130073941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

DB Platinum II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 99.199.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 16 avril 2013 a décidé:

- de nommer un nouvel administrateur avec effet au 02 Mai 2013:

Monsieur Alexander McKENNA Deutsche Bank AG, Winchester House, 1 Great Winchester Street, Londres EC2N 2DB, ROYAUME UNI

- de renouveler le mandat de:

Monsieur Freddy BRAUSCH Linklaters LLP, 35, avenue J.F. Kennedy L-1855 LUXEMBOURG

Monsieur Werner BURG Deutsche Bank Luxembourg S.A. 2, Boulevard Konrad Adenauer L-1115 LUXEMBOURG

Monsieur Klaus-Michael VOGEL Deutsche Bank Luxembourg S.A. 2, Boulevard Konrad Adenauer L-1115 LUXEMBOURG

en leur qualité d'administrateur pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014,

- de renouveler le mandat de:

Ernst & Young

Parc d'Activité Syrdall 7

L-5365 MUNSBACH

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour DB PLATINUM II

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013060144/28.

(130074451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Alpazen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 158.124.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2013 à Luxembourg

L'Assemblée Générale des Actionnaires décide à l'unanimité

1. de renouveler les mandats comme suit:

Administrateur - catégorie A:

Mme Françoise BOURELY, 34, Chemin de la Moraine, CH -1162 Saint-Prex

Administrateurs - catégorie B:

Mr Koen LOZIE, 61, Grand-Rue, L - 8510 Redange-sur-Attert

Mr Joseph WINANDY, 19, rue de l'Horizon, L-5960 Itzig

Administrateurs - catégorie B:

de nommer la société JALYNE SA, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg représentée par Mr Jacques BONNIER, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg

Le mandat des Administrateurs viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'Assemblée Générale des Actionnaires décide, à l'unanimité, de nommer THE CLOVER, société Anonyme ayant son siège social 6, route d'Arlon, L-8399 Windhof en tant que Commissaire aux Comptes pour un terme devant expirer à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui délibérera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2013.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013060043/26.

(130073599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

De Beers, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 78.985.

Extrait de résolutions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société en date du 27 mars 2013

Mme Cynthia Blum Carroll avec adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zithe, L-2763, a été réélue administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2019.

M. René Médori avec adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zithe, L-2763, a été réélu administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2019.

M. Brian Richard Beamish avec adresse professionnelle au 20, Carlton House Terrace, bâtiment Anglo American plc, GB – SW1Y 5AN Londres, a été réélu administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2019.

M. Peter Graeme Whitcutt avec adresse professionnelle au 20, Carlton House Terrace, bâtiment Anglo American plc, GB – SW1Y 5AN Londres, a été réélu administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2019.

M. Kahijoro Kahuure avec adresse professionnelle au 46a Plot, bâtiment Kapps Farm, SWA – Windhoek, a été réélu administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2016.

La société Deloitte Audit, avec adresse professionnelle au 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, est réélue en tant que réviseur d'entreprises agréé de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

M. Brian M Cleak, avec adresse professionnelle à Diamond Road, bâtiment Cornerstone Building, ZA – Theta, Johannesburg, a été réélu Commissaire de la société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Référence de publication: 2013060134/26.

(130073876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

DB Platinum IV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 85.828.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 16 avril 2013 a décidé:

- de nommer un nouvel administrateur avec effet au 02 Mai 2013:

Monsieur Alexander McKENNA Deutsche Bank AG, Winchester House, 1 Great Winchester Street, Londres EC2N 2DB, ROYAUME UNI

- de renouveler le mandat de:

Monsieur Freddy BRAUSCH Linklaters LLP35, avenue J.F. Kennedy L-1855 LUXEMBOURG

Monsieur Werner BURG Deutsche Bank Luxembourg S.A. 2, Boulevard Konrad Adenauer L-1115 LUXEMBOURG

Monsieur Klaus-Michael VOGEL Deutsche Bank Luxembourg S.A. 2, Boulevard Konrad Adenauer L-1115 LUXEMBOURG

en leur qualité d'administrateur pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014,

- de renouveler le mandat de:

Ernst & Young
Parc d'Activité Syrdall 7
L-5365 MUNSBACH

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour DB PLATINUM IV
Société d'Investissement à Capital Variable
RBC Investor Services Bank S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2013060146/28.

(130074472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

DH E Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.759.771,91.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 167.790.

—
EXTRAIT

Le nom du gérant de classe C a été erronément épilé «Henri» alors que le gérant de classe C s'appelle «Henry Holterman»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2013.

Pour la Société

Référence de publication: 2013060147/14.

(130074287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

DB Platinum IV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 85.828.

Le rapport annuel au 31 janvier 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DB PLATINUM IV
Société d'Investissement à Capital Variable
RBC Investor Services Bank S.A.
Société anonyme

Référence de publication: 2013060145/13.

(130074259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Baek-Immo Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.279.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique de la Société, prises en date du 08 mai 2013, les décisions suivantes:

- prendre note de la démission de M. Oliver May en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 31 décembre 2012;

- nommer M. Enrico Baldan, né le 04 juillet 1974 à Dolo, Italie, ayant son adresse professionnelle au 15 boulevard Joseph II, 1840 Luxembourg, Duché de Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée de maximum 6 ans.

- nommer Mme Natalie Naughton, né le 17 décembre 1986 à Manchester, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 15 boulevard Joseph II, 1840 Luxembourg, Duché de Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée de maximum 6 ans.

- nommer M. Andreas Weber, né le 15 décembre 1970 à Munich, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 1 Wittelsbacherplatz, 80333 Munich, Allemagne, en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée de maximum 6 ans.

En conséquence, le conseil d'administration de la Société est constitué des personnes suivantes:

- M. Michael Chidiac;
- M. Enrico Baldan;
- Mme Natalie Naughton; et
- M. Andreas Weber.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 mai 2013.

Référence de publication: 2013060069/27.

(130074405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

DH Services Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 32.403,69.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 166.250.

Extrait des résolutions circulaires prises par l'assemblée générale des associés de la Société tenue en date du 23 avril 2013

En date du 23 avril 2013, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- de révoquer Madame Yvonne COMOLLI de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Ulf HENRIKSSON, né le 26 avril 1963 à Kalix, Suède et résidant professionnellement à l'adresse suivante: 507 Plymouth Ave NE, Grand Rapids, MI 49505, États-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 mai 2013.

DH Services Luxembourg Holding S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013060148/18.

(130073929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Gestlux Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 166.811.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GESTLUX MANAGEMENT S.A.

Référence de publication: 2013060198/10.

(130073926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

**British Vita Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. TPG Spring (Lux I) S.à r.l.).**

Capital social: EUR 440.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 107.583.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour British Vita Group S.à r.l.

Référence de publication: 2013060062/10.

(130074463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Blue Power Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.274.750,00.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 123.317.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés tenue extraordinairement le 8 avril 2013 au siège social de la société

L'assemblée décide de nommer à la fonction de réviseur d'entreprises la société ERNST & YOUNG, ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 47.771, jusqu'à l'Assemblée Générale des Associés approuvant les comptes au 31 décembre 2011, qui se tiendra 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2013.

Référence de publication: 2013060058/16.

(130073850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Bagneux Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 172.597.

Par contrat de cession de parts sociales du 8 mai 2013, Dewnos Investments SARL, immatriculée au RC Luxembourg sous le numéro B 116 983, ayant son siège social 29, Avenue Monterey à L- 2163 Luxembourg, associé de la société BAGNEUX INVESTMENT S. à r.l., décide de céder pour 12.500€ (douze mille cinq cents euros) les un million deux cent cinquante mille parts sociales de ladite société à la société SILLY-BOULOGNE INVESTMENT S. à r.l., immatriculée au RC Luxembourg sous le numéro B 168 420, ayant son siège social 29, Avenue Monterey à L- 2163 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Référence de publication: 2013060070/15.

(130073890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Capcam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 137.293.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2013.

Pour Capcam S.A.

Mr. Matthijs Bogers

Administrateur

Référence de publication: 2013060082/13.

(130074387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Cetex Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 44.919.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CETEX LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013060094/10.

(130074431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Motorinvest S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 90.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 87.297.

—
Extrait des résolutions adoptées par les administrateurs de la société en date du 7 mai 2013:

1. Danielle Buche a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 7 mai 2013.
2. Deborah Buffone, avec adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été nommé administrateur avec effet au 7 mai 2013 jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2019.

Luxembourg, le 8 mai 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013059735/16.

(130073297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Dandelion Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 155.290.

—
Par la suivante nous vous informons que le siège social de l'associé unique Swiss Mideast Limited a été transféré à l'adresse suivante:

228, Tower Road,

Sliema SLM 1601

Malta

Pour Dandelion investment S.à.r.l

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2013060133/16.

(130074061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

DB Platinum, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 104.413.

—
Le rapport annuel au 31 janvier 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DB PLATINUM

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013060139/13.

(130073864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Gravity Motorsports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 172.986.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Le capital social de la Société doit désormais se lire comme suit:

Gravity Racing International S.A.	39.500 parts sociales A
Voltaire Group S.A., une société anonyme, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B118.557, ayant son siège social à l'adresse suivante:	
412 F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg	5.000 parts sociales B
Monsieur Andrew Joseph RUHAN, né le 21 mai 1957 à Londres, Royaume-Uni, demeurant à l'adresse suivante: 18, Place du Manoir, 1223 Coligny, Suisse	
	1.000 parts sociales B
Lenon Securities Ltd., une limited company, constituée et régie selon les des British Virgin Islands, ayant son siège social à l'adresse suivante: Morgan & Morgan building, Pasea Estate, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, immatriculée après du BVI company sous le numéro 1733867	
	4.500 parts sociales B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Gravity Motorsports

Référence de publication: 2013060189/25.

(130073870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Global Solar Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 154.775.

EXTRAIT

By a decision taken on 8 May 2013, the sole shareholder of the Company decided:

1. To acknowledge de resignation of Mr. Mark Sims Chadwick as manager of the Company.
2. To appoint with immediate effect and for an indefinite duration Mr. Javier Romero Ledesma, born on 19 April 1973 in Malaga (Spain), residing professionally at R3801 K. Wah Center. 1010 Middle Huaihai Road, 200031, Shanghai (China) as sole manager of the Company.

Suit la version française du texte qui précède:

Par décision prise en date du 8 mai 2013 l'actionnaire unique de la société a décidé:

1. D'accepter la démission de Mr. Mark Sims Chadwick de son poste de gérant de la Société.
2. De nommer avec effet immédiat et pour une période indéterminée Mr. Javier Romero Ledesma, lé le 19 Avril 1973 à Malaga (Espagne), établit professionnellement à R3801 K. Wah Center. 1010 Middle Huaihai Road, 200031, Shanghai (Chine) au poste de gérant unique de la Société.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013060185/22.

(130074339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Gunco Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 25, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 173.589.

—
EXTRAIT

Suite à la démission, du 28 mars de Monsieur Bernard DE MEESTER, il a été décidé de nommer, en remplacement, au poste de gérant technique, pour une durée indéterminée, Madame Stefanie Ingrid BRITZ, née le 02 juillet 1967 à D-Saarburg et demeurant à D-54298 Igel au 12, rue Gäns Acker

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2013.

Référence de publication: 2013060192/13.

(130074450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Discovery Group of Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peterelchen.

R.C.S. Luxembourg B 75.435.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 11 avril 2013

L'assemblée générale ordinaire a décidé de:

- ratifier la cooptation de Monsieur Olivier Scholtes avec effet au 1^{er} juin 2012 et de renouveler les mandats d'administrateurs de tous les membres actuels du conseil d'administration pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014, de sorte que le conseil d'administration de la Société se compose des personnes suivantes:

* Monsieur Anders Malcolm avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4 rue Peterelchen, président du conseil d'administration

* Monsieur Olivier Scholtes avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4 rue Peterelchen

* Monsieur Johan Sandberg avec adresse professionnelle à S-11147 Stockholm, Hamngatan 11

- renouveler le mandat de réviseur indépendant d'entreprises de PricewaterhouseCoopers, société coopérative. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013060152/19.

(130074346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

DISTRIMODE INTERNATIONAL S.A.,- société de gestion de patrimoine familial-, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 24.157.

—
Les comptes annuels au 30.06.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2013.

Pour DISTRIMODE INTERNATIONAL S.A.,- société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

... Wagner / Christine Racot

Référence de publication: 2013060154/16.

(130073984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Digamma International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 122.084.

—
Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2013.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013060151/14.

(130074323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Acelum SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 115.480.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 26 avril 2013

En date du 26 avril 2013, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de renouveler le mandat des personnes suivantes avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui statuera sur ses comptes annuels au 31 décembre 2013:

- * Monsieur Enrico TURCHI, administrateur
- * Monsieur Tony CAMILLERI, administrateur
- * Madame Reto SIMONETT, administrateur
- * Monsieur Alberto LOTTI, administrateur

- de nommer Deloitte Audit, une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant l'adresse suivante: 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B67895, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui statuera sur ses comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

ACELUM SICAV
Signature

Référence de publication: 2013060564/24.

(130075181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Ande Investissements, S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 60.281.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 6 mai 2013

Il ressort des résolutions prises par le gérant en date du 6 mai 2013 que:

- Les démissions de Madame Samia AOUCHAR, monsieur Roel SCHRIJEN et monsieur Marco RIES sont acceptées avec effet au 28 mars 2013;

- Sont nommés membres du conseil de surveillance avec effet au 29 mars 2013:

* Monsieur Pascal Grande, né le 2/10/1972 à Epinal (France), employé privé avec adresse professionnelle au 28 avenue Marie Thérèse, L-2132 Luxembourg

* Monsieur Renaud Léonard, né à Bastogne (Belgique), le 8/11/1979, employé privé avec pour adresse professionnelle 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

* Monsieur Philippe Cerf, né le 5/06/1959 à Bois Colombes (France), employé privé avec adresse professionnelle au 28 avenue Marie Thérèse, L-2132 Luxembourg

Certifiée conforme et sincère
Ande Management S.à r.l.
Signatures
Gérant commandité

Référence de publication: 2013060555/22.

(130074993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Arctic LES (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.823.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Peter Diehl

Gérant

Référence de publication: 2013060559/11.

(130074787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

26 Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 120.962.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 30 avril 2013

5^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale constate que le mandat d'Administrateur de Messieurs Adrien COULOMBEL et Philippe RICHELLE vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée et décide de ne pas renouveler leur mandat.

L'Assemblée Générale constate que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, comme en atteste la liste de présence annexée au présent procès-verbal,

L'Assemblée Générale décide dès lors de ne pas nommer de nouveaux administrateurs et de limiter la composition du Conseil d'Administration à un seul membre, à savoir Monsieur Jean-Pierre VERLAINE, conformément à l'article 6 des Statuts de la Société, et conformément à la loi coordonnée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

De plus, l'Assemblée Générale constate que le mandat du Commissaire vient également à échéance à l'issue de la présente Assemblée. Par conséquent, l'Assemblée Générale décide de renouveler, avec effet immédiat, le mandat de H.R.T. Révision S.A., ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen de telle sorte que son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013060475/21.

(130074254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

AT Noon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 20A, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 168.959.

EXTRAIT

David Richiuso a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet au 14 janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2013.

Pour la Société

Référence de publication: 2013060503/12.

(130074201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Beyton Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.519.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 21 décembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 21 janvier 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013060506/13.

(130074157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Biothys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 68.950.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire du 7 Septembre 2012

Le mandat d'administrateur de Madame Céline Wuest, directrice générale, né le 29 avril 1945 à Colmar (France), demeurant à 12, chemin de la Fischhutte, 67560 Rosheim (France), a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'année 2016.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Hans-Georg Hasslinger, avocat, né le 4 juillet 1945 à Überau (Allemagne) demeurant à 18, Dr. Pauli Strasse, 76836 Rhodt unter Rietburg a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'année 2016.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Robert Wuest, directeur, né le 15 février 1945 à Colmar (France) demeurant à 12, chemin de la Fischhutte, 67560 Rosheim (France), a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'année 2016.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Patrice Bosc, agent d'assurance, né le 23 mai 1940 à Talence (France), demeurant à 29, boulevard Edgar Quinet, F-75014 Paris (France), a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'année 2016.

Le mandat d'administrateur-délégué de Madame Céline Wuest, directrice générale, né le 29 avril 1945 à Colmar (France), demeurant à 12, chemin de la Fischhutte, 67560 Rosheim (France), a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'année 2016.

Le mandat du commissaire aux comptes Fideco S.A. avec siège social au 38-40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous B 128787, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'année 2016.

Certifié sincère et conforme

Pour *BIOTHYS S.A.*

Fideco S.A.

Référence de publication: 2013060616/29.

(130074738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Partnerships 4 Growth S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 62.023.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2013060530/11.

(130074058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Pah Luxembourg 3 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.899.

—
Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 14 décembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 14 janvier 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013060531/13.

(130074152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Lehwood Holdings S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.957.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 31 décembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 31 janvier 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013060522/13.

(130074158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Cedar Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 105.320.

EXTRAIT

En date du 29 octobre 2012, l'associé Goodman Europe (Lux) S.A qui détient 4.999 parts dans la société Cedar Logistics (Lux) S.à r.l., a changé de dénomination et se nomme Goodman Europe (Lux) S.à r.l.

En date du 25 mars 2013, le siège social de l'associé Goodman Belgium NV qui détient 1 part dans la société Cedar Logistics (Lux) S.à r.l., a été transféré au Medialaan 50, 1800 Vilvoorde en Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Alvin Sicre

Mandataire

Référence de publication: 2013060630/17.

(130075396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

CapitalatWork Foyer Umbrella, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 60.661.

L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 15 avril 2013 («l'Assemblée») a

- décidé de ne pas renouveler les mandats d'administrateurs de:

Madame Virginie COURTEIL, 12 rue Léon Laval, L-3372 Leudelange,

Monsieur André BIRGET (Président), 12 rue Léon Laval, L-3372 Leudelange,

- décidé de renouveler les mandats d'administrateurs de:

Monsieur Ivan NYSEN, 153 Avenue de la Couronne, B-1050 Bruxelles,

Monsieur Erwin DESEYN, 153 Avenue de la Couronne, B-1050 Bruxelles,

Monsieur Michel JANIAC, 12 rue Léon Laval, L-3372 Leudelange,

Monsieur Claude EYSCHEN, 12 rue Léon Laval, L-3372 Leudelange,

- décidé de nommer au mandat d'administrateur:

Monsieur Jean François SCHOCK, 8 Avenue de Lothier, B- 1150 Bruxelles,

pour une période d'un an jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

L'Assemblée a également renouvelé le mandat d'ERNST & YOUNG S.A., 7 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour CapitalafWork Foyer Umbrella SICAV
 RBC Investor Services Bank S.A.
 Société Anonyme

Référence de publication: 2013060629/25.

(130074536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Blue Art Promotion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6620 Wasserbillig, 1, rue de la 87e Division.

R.C.S. Luxembourg B 89.333.

Les comptes annuels au 30.04.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 août 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013060618/10.

(130075035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Arkess Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.873.

—
 EXTRAIT

L'Assemblée Générale du 30 avril 2013 («l'Assemblée Générale») a renouvelé les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Sylvain Feraud, Administrateur et Président du Conseil d'Administration, avec adresse professionnelle 41, Boulevard Royal, L-2449 (Luxembourg);
- Madame Margherita Balerna Bommartini, Administrateur, avec adresse professionnelle Via L. Zuccoli 19, CH-6900 Paradiso Lugano(Suisse);
- Monsieur Arnaud Bouteiller, Administrateur, avec adresse professionnelle, 41, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'Assemblée Générale a renouvelé le mandat du réviseur d'entreprises suivant:

- Deloitte, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg (Luxembourg).

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

Pour Arkess SICAV

Référence de publication: 2013060586/19.

(130074743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

ARHS Cube S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2B, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 157.764.

—
 EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration en date du 23 avril 2013:

- Le Conseil d'Administration décide de nommer, avec effet immédiat, la société RSM Audit Luxembourg S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B113621, à la fonction de Réviseur d'Entreprises Agréé de la société pour l'exercice se clôturant au 31 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Signature

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2013060584/16.

(130074487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Alpha Strategy Premium, S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 147.972.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 8 mai 2013 à 11 heures

L'Assemblée a décidé de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises, CLERC, Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable, à partir du 8 mai 2013, pour un terme venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour extrait sincère et conforme
BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2013060576/14.

(130075372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Caisrelux, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 39.009.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 29 avril 2013

Quatrième résolution

L'Assemblée constate la démission du mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-Dominique MISSOFFE.

Cinquième résolution

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Mathieu HALM en tant qu'administrateur, en remplacement de Monsieur Jean-Dominique MISSOFFE; son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social 2014.

Septième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

MAZARS Luxembourg
10A, rue Henri Schnadt
L-2530 Luxembourg

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2013.»

Pour la société CAISRELUX
Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013061367/24.

(130076357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Caisrelux, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 39.009.

—
Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société CAISRELUX
Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013061368/11.

(130076358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Camilla S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 34, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 121.169.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour Camilla S.à r.l.

Fideco S.A.

Référence de publication: 2013061372/12.

(130075852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Camilla S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 34, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 121.169.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour Camilla S.à r.l.

Fideco S.A.

Référence de publication: 2013061373/12.

(130075870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Carnegie Fonder Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peterelchen.

R.C.S. Luxembourg B 33.101.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 18 avril 2013

L'assemblée générale ordinaire a décidé de:

- renouveler les mandats d'administrateurs de tous les membres actuels du conseil d'administration pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014, de sorte que le conseil d'administration de la Société se compose des personnes suivantes:

* M. Hans Hedström avec adresse professionnelle à S-103 97 Stockholm, Mäster Samuelsgatan, 20, président du conseil d'administration

* M. Björn Petersson avec adresse professionnelle à S-103 97 Stockholm, Mäster Samuelsgatan 20

* Mme Ann-Charlotte Lawyer avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Peterelchen

- renouveler le mandat de réviseur indépendant d'entreprises de PricewaterhouseCoopers, société coopérative. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013061377/19.

(130075746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Captiva Capital II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.955,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 110.391.

Extrait des Résolutions des associés du 03 mai 2013

Les associés de Captiva Capital II S.à r.l. (la "Société"), ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mrs. Laetitia Ambrosi en tant que Gérant de catégorie A de la Société et ce avec effet au 1^{er} mai 2013;

- de nommer Mrs. Pascale Nutz, née le 07 juillet 1969 à Douarnenez, France, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L - 1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant de catégorie A de la Société et ce avec effet au 1^{er} mai 2013 et pour une durée déterminée de 6 ans.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013061375/18.

(130075544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

ContourGlobal Power Holdings S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 164.238.

—
Extrait de la résolution du conseil d'administration de la Société

Le conseil d'administration de la Société a pris la résolution suivante:

- Il a été décidé de transférer les bureaux de la Société de son adresse actuelle, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 29 avril 2013.

Depuis cette date, le siège social de la Société se situe au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013061359/18.

(130075467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

ContourGlobal Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 155.446.

—
Extrait de la résolution du conseil de gérance de la Société

Le conseil de gérance de la Société a pris la résolution suivante:

- Il a été décidé de transférer les bureaux de la Société de son adresse actuelle, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 29 avril 2013.

Depuis cette date, le siège social de la Société se situe au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013061356/18.

(130075510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

CONEXIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 86.312.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013063775/9.

(130078800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.
